



Cofinancé par
l'Union européenne



PROGRAMMATION 2023- 2027

COMITE DE PROGRAMMATION LEADER N° 8

Compte-rendu de la séance du 04/03/2026

GAL Pays Vallée du Loir

Le 4 mars 2026 à **17h00** s'est réuni à Vaas (Salle du Conseil) et en Visio-conférence le comité de programmation LEADER n° 8 du Groupe d'Action Locale Pays Vallée du Loir dûment convoqué par mail avec courrier joint le 30 janvier 2026.

QUORUM

COLLEGE PUBLIC											
Nom - Prénom	Titulaire / Suppléant	Communauté de Communes	Intervenant au comité de programmation en qualité de :	Autres implications professionnelles, électives ou associatives	Présence Titulaire	Présence Suppléant	Présence en Salle	Présence en Visio	Votant Titulaire	Votant Suppléant	Absence
ALLAIRE Claude	Suppléant	Loir Lucé Bercé	Maire de Nogent sur Loir 22ème membre CC Loir Lucé Bercé								1
BOZIAU Jean-Claude	Titulaire	Pays Fléchois	Maire de Oizé 4ème vice-président en charge de la commission Eau, assainissement et Gemapi CC Pays Fléchois	Membre du Comité Syndical PETR PVDL 2ème Vice-Président Politiques contractuelles et GAL du PETR Membre du Bureau	1		1		1		
BOUSSARD François	Suppléant	Sud Sarthe	Maire de Mansigné Président CC Sud Sarthe	Membre du Comité Syndical PETR PVDL							1
BOUSSION Francis	Titulaire	Loir Lucé Bercé	Maire de Courdemanche 11ème Vice-Président CC Loir Lucé Bercé	Membre du Comité Syndical PETR PVDL							1
DELHOMMEAU Sylviane	Suppléant	Pays Fléchois	Conseillère municipale de la Flèche Conseillère communautaire CC Pays Fléchois	Membre du Comité Syndical PETR PVDL		1	1			1	
DONNE Catherine	Titulaire	Sud Sarthe	Maire d'Yvré le Polin Conseillère communautaire CC Sud Sarthe	Membre du Comité Syndical PETR PVDL							1
DUTHEIL Michel	Titulaire	Loir Lucé Bercé	Maire de la Chartre sur le Loir 3ème Vice-Président CC Loir Lucé Bercé		1		1		1		
GOUBAND Jean	Suppléant	Sud Sarthe	Maire de Saint Jean de la Motte Conseiller communautaire CC Sud Sarthe								1
GRELET-CERTENAIS Nadine	Titulaire	Pays Fléchois	Maire de La Flèche Présidente de la CC Pays Fléchois	Membre du Comité Syndical PETR PVDL Membre du Bureau							1
GRUAU Vincent	Suppléant	Loir Lucé Bercé	Maire de Jupilles 18ème membre du Bureau Communautaire CC Loir Lucé Bercé	Membre du Comité Syndical PETR PVDL							1
GUICHON Jean-Pierre	Titulaire	Pays Fléchois	Conseiller délégué à la transition numérique et à la mobilité de la Flèche 10ème vice-président en charge de la commission Transition numérique et mobilités CC Pays Fléchois	Membre du Comité Syndical PETR PVDL							1
GUILLON Emile	Titulaire	Sud Sarthe	Maire de La Chapelle aux Choux Conseiller communautaire CC Sud Sarthe	Membre du Comité Syndical PETR PVDL	1		1		1		
LEWANDOWSKI Nastasia	Titulaire	Loir Lucé Bercé	Maire Adjointe en charge des finances Jupilles								1
LIBERT Christophe	Suppléant	Pays Fléchois	Maire de la Fontaine Saint Martin 6ème vice-président en charge de la Commission Déchetteries et ordures ménagères CC Pays Fléchois	Membre du Comité Syndical PETR PVDL							1
MARTIN Christiane	Titulaire	Sud Sarthe	Maire de Requeil Conseiller communautaire CC Sud Sarthe								1
MENAGER Julien	Suppléant	Sud Sarthe	Conseiller municipal de Mayet Conseiller communautaire CC Sud Sarthe								1
RACHET Françoise	Suppléant	Pays Fléchois	Maire adjointe à La Flèche en charge de l'intergénération, du pôle Seniors, des fêtes et cérémonies Conseillère communautaire CC Pays Fléchois	Membre du Comité Syndical PETR PVDL							1
RONCIERE Hervé	Suppléant	Loir Lucé Bercé	Maire de Montval-sur-Loir Président CC Loir Lucé Bercé	Membre du Comité Syndical PETR PVDL 1er Vice-Président Commission Mobilité- Membre du Bureau							1
Total					3	1	4	0	3	1	14

COLLEGE PRIVE											
Nom - Prénom	Titulaire / Suppléant	Communauté de Communes	Intervenant au comité de programmation en qualité de :	Autres implications professionnelles, électives ou associatives	Présence Titulaire	Présence Suppléant	Présence en Salle	Présence en Visio	Votant Titulaire	Votant Suppléant	Absence
BEURDOUCHE Olivier	Titulaire	Sud Sarthe	Membre du Conseil de Développement PETR PVDL		1		1		1		
CACHAN Eric	Titulaire	Pays Fléchois	Membre du Conseil de Développement PETR PVDL								1
DE MARNHAC Xavier	Titulaire	Sud Sarthe	Membre du Conseil de Développement PETR PVDL	3ème Adjoint Finances-Mairie d'Aubigné-Racan							1
DE VITO Shelly	Titulaire	Loir Lucé Bercé	Membre du Conseil de Développement PETR PVDL		1			1	1		
DORLENCOURT Francis	Titulaire	Pays Fléchois	Membre du Conseil de Développement PETR PVDL								1
MASSE Françoise	Titulaire	Loir Lucé Bercé	Membre du Conseil de Développement PETR PVDL		1		1		1		
MATHIEU Charles	Titulaire	Pays Fléchois	Membre du Conseil de Développement PETR PVDL								1
VERGNAUD Jean	Titulaire	Loir Lucé Bercé	Membre du Conseil de Développement PETR PVDL		1		1		1		
ALLARD Marie	Suppléant	Sud Sarthe	Membre du Conseil de Développement PETR PVDL								1
Total					4	0	3	1	4	0	5

Respect quorum :

Présent Titulaire Collège Public	3	Votant Titulaire Collège Public	3
Présent Suppléant Collège Public	1	Votant Suppléant Collège Public	1
TOTAL Présence Collège Public	4	TOTAL Votant Collège Public	4
Présent Titulaire Collège Privé	4	Votant Titulaire Collège Privé	4
Présent Suppléant Collège Privé	0	Votant Suppléant Collège Privé	0
TOTAL Présence Collège Privé	4	TOTAL Votant Collège Privé	4
		La règle du quorum 50/50 est respectée :	OUI

4 membres du Collège public et 4 membres du Collège privé sont présents.

- ⇒ 50% des membres ayant voix délibérante sont issus du collège public et 50% des membres ayant voix délibérante sont issus du collège privé. Les décisions n'appartiennent donc à aucun groupe d'intérêt particulier.

Etaient présents également :

- Karine Bordeau (Chargée de mission LEADER)
- Bruno Weber (Directeur)

La Région est excusée.

Le quorum étant atteint, le président du Comité de programmation déclare la séance ouverte à 17h09.

Il rappelle le système de prévention des conflits d'intérêts puis présente l'ordre du jour :

1/Prévention des conflits d'intérêts

2/ Validation du compte-rendu du comité de programmation du 14 janvier 2026

3/ Informations sur l'actualisation des règles de l'Autorité de Gestion Régionale

4/ Coopérations

5/ 5 Dossiers à programmer

1-Réhabilitation d'un ancien restaurant en habitat inclusif- Mairie de Flée

2-Animation dans le cadre du sentier au Fil du Loir-PETR Pays Vallée du Loir- Fiche Action n°1

3-Animation du Plan Alimentaire Territorial-PETR Pays Vallée du Loir- Fiche Action n°3

4-Cultures et Science Tour-Les petits débrouillards Grand Ouest -Fiche Action n°2

5-Construction d'un bâtiment multi-accueil-Mairie de Bazouges-Cré sur Loir – Fiche Action n°6

6/ Situation des dossiers sélectionnés

7/ Etat de la consommation potentielle LEADER au 3 mars 2026

8/ Pré-sélection de projets : proposition de critères et choix des projets

1. Prévention des conflits d'intérêts

Cf. Note régionale relative aux conflits d'intérêts

Définition des conflits d'intérêts issue de la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires, notamment dans son article 2 :

« Au sens de la présente loi, constitue un conflit d'intérêts toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction ».

Un conflit d'intérêts survient donc lorsque les intérêts personnels (famille, amitié, finances ou facteurs sociaux) d'une personne, pourraient influencer l'exercice impartial et objectif de ses fonctions, compromettre son jugement, ses décisions ou ses actions sur son lieu de travail ou dans ses prises de décision.

Exemple : un membre du comité de programmation ne peut pas prendre part au vote pour la sélection ou la programmation d'un dossier porté par une structure dont il est membre de l'instance décisionnelle.

2. Validation du compte-rendu du comité de programmation du 14 janvier 2026

Le compte-rendu du comité de programmation n°7 du 14 janvier 2026, envoyé aux membres du comité de programmation le 20 janvier 2026, est validé à l'unanimité.

3. Informations sur l'actualisation des règles de l'Autorité de Gestion Régionale

Le président de GAL laisse la parole à la technicienne GAL. Elle fait part du contenu du courrier reçu fin janvier 2026 de la part de M. Laurent Dejoie, Vice-président du Conseil régional Finances, Ressources humaines et les Fonds européens relatifs à la politique de cohésion économique, sociale et territoriale

Un assouplissement a été accordé au vu des alertes adressées par certains GAL des Pays de la Loire.

Pour les 10 % de la réserve de performance, l'objectif de 35 % de taux de paiement de l'enveloppe globale est reporté au 31 mars 2027 ; soit 446 539,35 € à atteindre pour le GAL Pays Vallée du Loir.

Les services de la région effectueront l'analyse de la réserve de performance « en bonne intelligence, en tenant compte de l'état d'avancement global du programme (les GAL les plus avancés pouvant ainsi compenser les GAL les moins avancés) et en tenant compte des stratégies locales ».

En ce qui concerne la sélection de la réserve finale de 20 % de l'enveloppe globale, elle pourra avoir lieu si 35 % de l'enveloppe (446 539 €) au stade de la demande d'aide est instruite et si 10 % de l'enveloppe (127 582 €) est envoyée à l'Agence des Services et des Paiement au stade des paiement.

Le seuil de 30 000 € est conservé pour les projets de porteur public pour les 20 % en 2027. Le rehaussement à 60 000 € est abrogé.

Cependant les recommandations notées dans le courrier sont comme suit « ... dans le souci collectif d'éviter toute perte de crédits en fin d'exercice et tout risque pour les bénéficiaires, de mobiliser cette partie finale de l'enveloppe avec des projets :

- Dont le calendrier est compatible avec la clôture (projet réalisé à l'été 2028),
- Avec des plans de financement où LEADER a un effet levier suffisant (éviter les projets où LEADER représente parfois aujourd'hui encore moins de 5 % du plan de financement),
- Permettant dans la mesure du possible de maintenir le niveau d'aide moyen de 60 000 € de subvention européenne constaté aujourd'hui. »

Enfin, le tableau de la situation des GAL à fin janvier 2026 y est présenté comme suit :

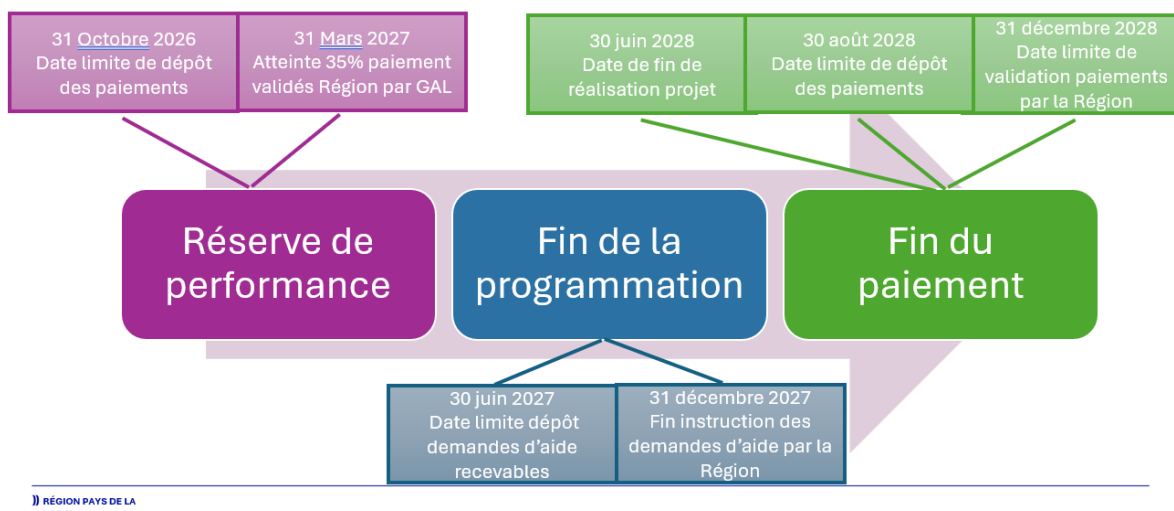
	Sélection			Aide déposée			Aide instruite			Aide conventionnée		
	Taux	Nbre	Montant	Taux	Nbre	Montant	Taux	Nbre	Montant	Taux	Nbre	Montant
Niveau régional	62%	278	18 M€	39%	178	11 M€	22%	91	6 M€	2%	10	0,5M€
Niveau le plus avancé	79%	28	1,1 M€	75%	25	1,8 M€	63%	6	0,3 M€	32%	3	0,15 M€
Niveau le moins avancé	33%	13	0,5 M€	0%	0	0 M€	0%	0	0 M€	0%	0	0 M€
Situation de votre GAL	52%	11	658 100 €	28%	7	359 546 €	14%	3	177 815 €	0%	0	- €

Sur 23 GAL, la situation régionale montre que 14 GAL sont d'ores et déjà sur la trajectoire attendue, 4 GAL en sont proches et 5 GAL en sont plus éloignés.

Catégorie 1 : 5 GAL ont déposé plus de 35% de leur enveloppe sur le portail des aides et la Région a déjà instruit plus de 35% de leur enveloppe sur le volet demande d'aide.	Anjou Bleu (49), Les Coëvrons (53), Vie et Boulogne, Sud Vendée, Nord-Ouest Vendée (85)
Catégorie 2 : 9 GAL ont déposé plus de 35 % de leur enveloppe sur le portail des aides mais avec un niveau d'instruction encore < à 35% sur le volet demande d'aide.	Pontchâteau-St Gildas des Bois, Canal Erdre et Loire, Ancenis, Sèvre et Loire (44), Baugeois Vallée, Loir au Layon (49), Pays du Mans (72), Bocage Vendée, Sud-Ouest Vendée (85)
Catégorie 3 : 4 GAL ont déposé entre 25% et 30% de leur enveloppe sur le portail des aides	Châteaubriant-Derval (44), Perche Sarthois, Vallée du Loir (72), Sud Vendée littoral (85)
Catégorie 4 : 5 GAL ont déposé entre 0% et 22% de leur enveloppe sur le portail des aides et restent encore assez éloignés de l'objectif de 35 %	Pays de Retz (44), Haute Mayenne, Sud Mayenne (53), Haute-Sarthe-Maine Saosnois, Vallée de la Sarthe (72)

Le président du GAL indique que les dates clés sont présentées sous forme schématisée ci-dessous sont un bon repère des échéances à tenir. L'objectif est de suivre les jalons le mieux possible sur cette programmation.

Dates-clés LEADER 2023-2027



Il précise qu'il faudra probablement prévoir des demandes d'acompte pour atteindre les 35 % de paiement au 31 mars 2027 d'une part. D'autre part, il rappelle que les porteurs devront apporter une rigueur quant aux demandes de solde à requérir auprès des financeurs afin de pouvoir déposer les demandes de paiement sur le portail des aides dans le temps imparti.

Un membre du collège privé interroge sur l'échéance de mi-2028. La technicienne GAL répond qu'une vigilance sera apportée sur les projets se terminant à cette période et l'impact potentiel du paiement de cofinanceurs. Le dossier d'animation Leader 2026-2028 sans cofinanceur (l'autofinancement appelant du Leader) n'est pas impacté. De même, le dossier d'animation du PAT comporte un cofinanceur à qui le solde sera demandé dans les délais impartis. Il est visé pour les dossiers basés sur des dépenses de travaux que l'achèvement soit fait à fin 2027.

4. Participation membres du GAL

La technicienne GAL présente les statistiques de participation des membres du GAL aux 7 comités de cette programmation de novembre 2024 à janvier 2026 sous forme de graphique.

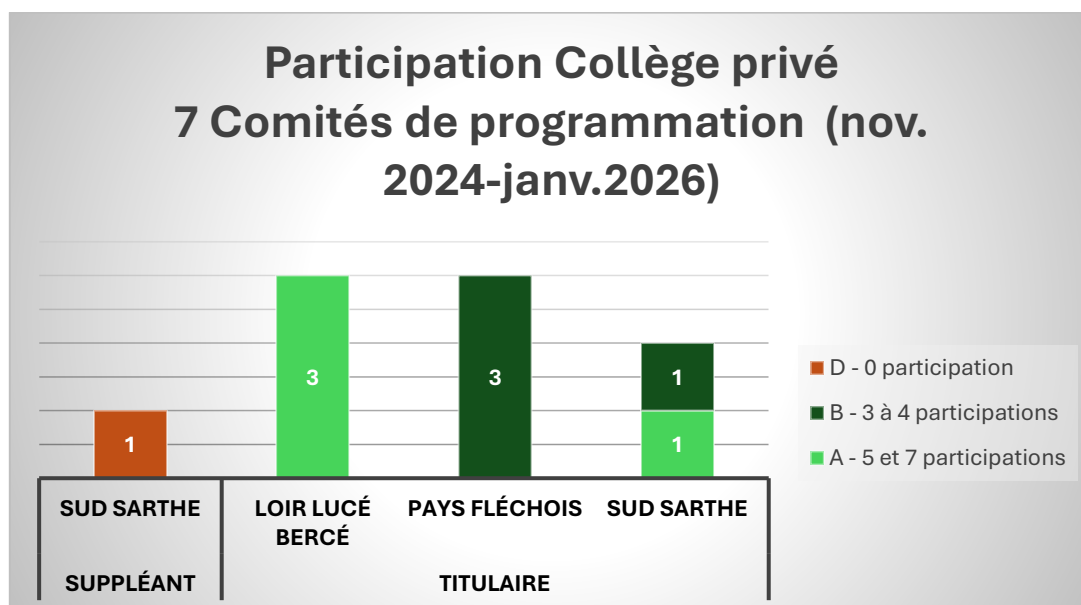
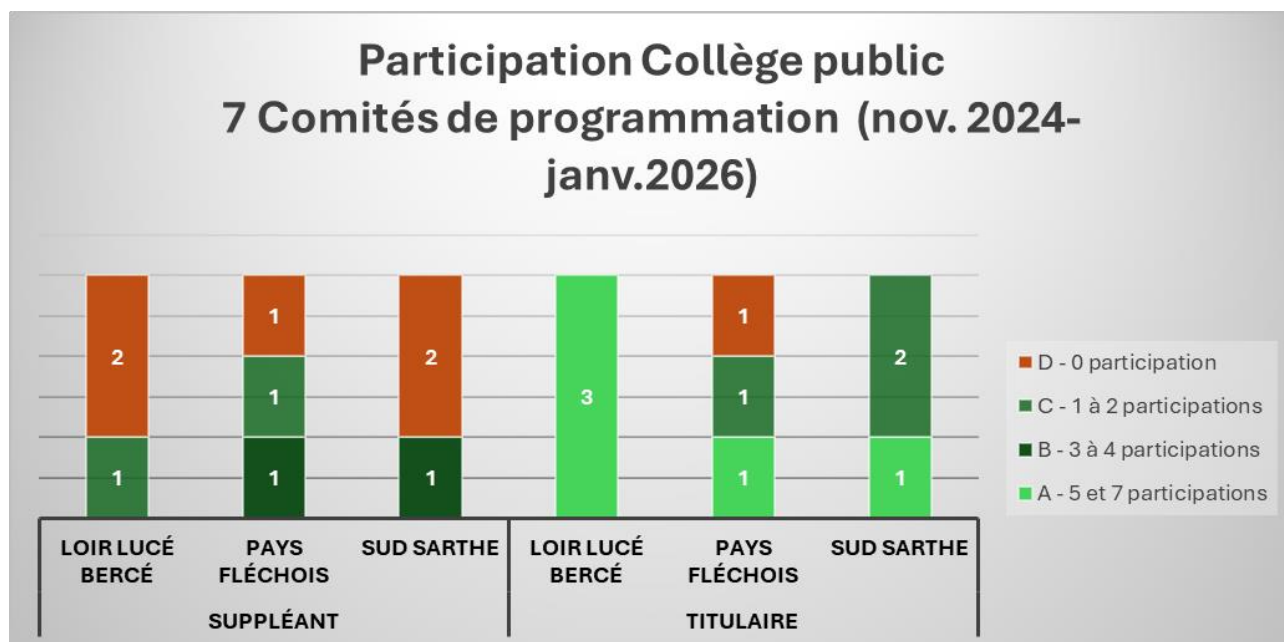
Pour rappel, la composition des collèges est notée ci-dessous

Collège public :

- Elus de communes et/ou d'intercommunalités
- 3 titulaires et 3 suppléants par Communautés de communes

Collège privé :

- Membres du conseil de développement
- 8 titulaires et 1 suppléant, 3 par Communautés de communes



Le président de GAL note que la participation a été assez uniforme sur le territoire. La participation active des membres, notamment pour la construction des outils de sélection, a permis la sélection et la programmation de projets sur le Pays Vallée du Loir qui seront ainsi cofinancés par le fonds Leader du FEADER. Il remercie vivement les membres des deux collèges.

5. Coopérations

La technicienne GAL informe de la situation à ce jour concernant les projets de coopération dont le porteur est le PETR Pays Vallée du Loir dans le cadre de la fiche-action n°8-Mettre en place une coopération interterritoriale et transnationale.

Malheureusement les GAL Altmark Mitte et West Altmark n'ont toujours pas obtenu de réponse de la part de leur autorité de gestion quant à leur demande d'aide financière pour du soutien préparatoire à une coopération afin de financer leur déplacement sur le territoire Pays Vallée du Loir en février ou en mars 2026. La coopération culturelle avec le service Pays d'Art et d'Histoire se basait sur le thème de fête des lumières. La réponse ne pourrait advenir qu'en avril – mai 2026. Il leur a été proposé que la délégation vienne à la soirée des 20 ans du Label Pays d'Art et d'Histoire le 25 juillet 2026. Ce projet fait partie de la liste des projets soumis à la pré-sélection de ce jour.

Pour le projet déjà présélectionné de « Valorisation des contributions des agriculteurs en matière de séquestration, d'évitement ou de réduction du carbone » du service Direction, il s'agit d'une coopération transnationale franco-portugaise. Un séminaire de 2 jours de cocréation du projet de coopération est coorganisé avec le GAL Pays du Chinonais les 12 et 13 mars 2026 à Chinon. Le financement du soutien préparatoire à une coopération est possible en Région Centre Val de Loire. C'est dans ce cadre que le GAL Pays du Chinonais accueille le séminaire sur son territoire.

Les GAL participants sont :

- GAL Pays Vallée du Loir (Pays de la Loire – France)
- GAL Pays Centre Ouest Bretagne (Bretagne – France)
- GAL Pays de Gâtine (Nouvelle Aquitaine – France)
- GAL Pays du Chinonais (Centre Val de Loire – France)
- GAL Pays Pyrénées Méditerranée (Occitanie – France)
- GAL Alentejo Central (Portugal)
- GAL Pro-Raia (Portugal)

La technicienne GAL indique qu'une réflexion y sera mener afin que les membres du GAL puissent participer à cette coopération.

Une visio-conférence relative au résultat du séminaire est potentiellement prévue par le GAL Pays du Chinonais à 15h00 vendredi 13 mars 2026. Le président du GAL relève que ce sera la période pré-électorale. Il sera transmis aux membres une invitation si cette visio-conférence a lieu. La technicienne GAL mentionne qu'un tournage vidéo est prévu sur ces deux journées. Les liens vers le(s) vidéo(s) de présentation du séminaire seront transmis aux membres du GAL.

Pour le projet déjà présélectionné « Traditions et Innovations pour un Habitat Durable » du service Pays d'Art et d'Histoire, en partenariat avec le Pays Perche Sarthois, la technicienne GAL précise que le début du projet n'est prévu que fin 2026. Le service du PAH est actuellement centré sur le projet des 20 ans du Label Pays d'Art et d'Histoire porté par le Pays.

6. 5 Dossiers à programmer

Le président de GAL remarque que la programmation actuelle du Leader est plus fluide quant à l'instruction des dossiers. Les membres du GAL sont d'accord avec cet avis.

La technicienne GAL note qu'elle a omis de mentionner le « vote » à effectuer par les membres du GAL pour chacun des 5 dossiers dans les diapositives concernées. La modification est apportée (version n°2-bis).

1/ Réhabilitation d'un ancien restaurant en habitat inclusif– Mairie de Flée-Fiche Action n°7

Fiche action	n°7- Promouvoir le bien-vivre ensemble
Bénéficiaire	Commune de Flée
Numéro de dossier	00187941
Intitulé du projet	Réhabilitation d'un ancien restaurant en habitat inclusif
Date de sélection	13/11/2024
Note grille de sélection	20/20
Observations complémentaires	

Conflit d'intérêt

Aucune situation de conflit d'intérêts n'est signalée sur ce projet.

Le comité de programmation avait émis un avis de principe favorable lors du comité du 13 novembre 2024 avec une note de 20/20.



Grille de notation
Programme LEADER 2023-2027
GAL Pays Vallée du Loir



Intitulé du Projet :	Réhabilitation d'un ancien restaurant en habitat inclusif
Porteur :	Mairie de Flée
Fiche-Action :	n°7
Date de sélection :	13/11/2024
N° Pré-dépôt :	00171160
Montant LEADER du FEADER sollicité :	50 000,00 €

Critère	Points max./critère	Commentaires	1 point	2 points	3 points	4 points	5 points	Total
A – Rayonnement de votre projet – Echelle géographique démontrée pertinente au niveau du territoire et de la population (3 points) ☐ Faible (1 point) ☐ Moyen (2 points) ☒ Maximal (3 points)	3	Priorité aux habitants de Flée ou aux relations familiales des habitants. Possibilité extension - actuellement une personne de Montabon			3			3
B – Plus-value de votre projet (2 points) Quelles améliorations apporte-t-il ? Effort sur de l'existant Sur le plan financier : budget et retour sur investissement En termes de service : impact sur la population et le bassin de vie ☐ 1 critère (1 point) ☒ A partir de 2 critères (2 points)	2	Cela n'existait pas - Offre nouvelle; fort impact sur la population Loyers très modérés - remboursement du prêt sur le long terme		2				2
C – Démarche partenariale de votre projet (2 points) Quelles sont vos démarches favorisant la mutualisation et la synergie des partenaires en fonction des possibilités du projet ? ☐ Aucune démarche (0 point) ☐ Peu de démarches (1 point) ☒ Plusieurs démarches (2 points)	2	Convention avec le Département -Autonomie pour l'après-travaux, associatif en appui		2				2
D – Pérennité de votre projet (5 points) Quelle est la solidité du projet pour apporter des éléments en faveur de sa pérennité ? Comment va vivre le projet ? Analyse des risques et moyens mis en place pour la réussite du projet (effet et maintien dans le temps) Valorisation des ressources locales ☐ Peu solide (1 point) ☐ Moyennement solide (3 points) ☒ Très solide (5 points)	5	Projet innovant qui correspond au besoin : logement intermédiaire adapté pour les personnes autonomes en recherche de lien social Possible transformation du bâtiment en logement locatif pour tout habitant si projet inclusif non abouti après 2029					5	5
E – Lien social dans votre projet (3 points) Comment votre projet favorise-t-il le lien social ? Cet différents stades du projet : préparation, mise en œuvre et après le projet ☐ De manière restreinte (1 point) ☒ De manière importante. Sur plusieurs aspects (3 points)	3	Création d'une aide, d'un soutien et lien avec la commune; habitat regroupé avec espaces communs, + salle bar en commun avec la population accessible aux associations extérieures avec l'aidant sur place			3			3
F – Développement durable de votre projet - Votre projet s'inscrit-il dans une démarche de développement durable ? (5 points) Équité sociale : Proximité, alimentation, logement, santé, éducation, solidarité, emploi, mobilité, mixité sociale, insertion, non-discrimination et accessibilité Préservation de l'environnement : Qualité de l'air intérieur et extérieur (concentration du CO2, limitation des polluants), ressource en eau, qualité des sols, biodiversité, sobriété foncière, paysages, renaturation, limitation de l'empreinte carbone et du gaz à effet de serre, meilleure efficacité énergétique (chauffage, eau chaude sanitaire, éclairage, confort thermique), recyclage, collecte sélective et tri des déchets, gestion du gaspillage alimentaire, économie circulaire (moins de matière première, de déchets et d'émission), circuit-court, cycle de vie, ressources renouvelables, matériaux biosourcés / labellisés (structure, isolation, peinture), mobilité Efficacité économique (équilibre entre profit et gestion durable de l'environnement) ☐ Critère « équité sociale » (1 point) ☐ Critère « préservation de l'environnement » (2 points) ☒ Critère « efficacité économique » (2 points)	5	Emprunt = loyers sur le long terme Réhabilitation d'un bâtiment avec les nouvelles normes Situé en plein cœur de bourg, mixité sociale -> 1 logement pour apprenti + 5 logements pour personnes âgées					5	5
Total	20		0	4	6	0	10	20

Les règles de sélection sont les suivantes :

de 0 à 9 points : projet non soutenu	
de : 10 à 15 points : projet soutenu à 80 % du montant FEADER réglementaire	Montant FEADER projet soutenu à 80 %
de 16 à 20 points : projet soutenu à 100 % du montant FEADER réglementaire	Montant FEADER projet soutenu à 100 %

50 000,00 €

Montant de FEADER programmé

Assiette de dépenses retenue par LEADER	FEADER Max réglementaire	Règle de modulation le cas échéant	FEADER programmé
248 039,42 €	50 000,00 €		50 000,00 €

Le montant de la dépense éligible est de 248 039,42 €.

Après instruction par les services de la Région, le dossier est validé le 12 janvier 2026 avec un montant d'aide Leader du FEADER de **50 000,00 €** sur les dépenses éligibles ; soit le plafond de la Fiche-Action au moment du dépôt de la demande d'aide.

• Dépenses			
	Montant présenté	Montant raisonnable	Montant retenu
DÉPENSES SUR DEVIS PRÉVISIONNELLES (OU TOUT AUTRE PIÈCE JUSTIFICATIVE ÉQUIVALENTE)	563 291,78 € HT	248 039,42 € HT	248 039,42 € HT
Dépenses sur devis prévisionnelles (ou tout autre pièce justificative équivalente)	563 291,78 €	248 039,42 €	248 039,42 €
FRAIS SALARIAUX PRÉVISIONNELS EN APPLICATION DU BARÈME STANDARD DES COÛTS UNITAIRE (BSCU)	0,00 € HT	0,00 € HT	0,00 € HT
Frais salariaux prévisionnels en application du barème standard des coûts unitaire (BSCU)	0,00 €	0,00 €	
TAUX FORFAITAIRE EUROPÉEN DE 7% COUVRANT LES COÛTS INDIRECTS	0,00 € HT	0,00 € HT	0,00 € HT
Taux forfaitaire européen de 7% couvrant les coûts indirects	0,00 €	0,00 €	

Une sanction a été appliquée de 25% dans le cadre d'une altération de la mise en concurrence lors de l'évaluation des offres. L'irrégularité n°16 « piste d'audit insuffisante » s'applique avec une correction de 25% sur le montant total du marché de travaux pour neutralisation de critères. Le Rapport d'Analyse des Offres contient des notes identiques aux critères techniques sur la majorité des lots du marché de travaux. Seul le critère prix est déterminant dans le cas présent.

Elle n'a pas d'impact sur le montant LEADER demandé.

Vote

Le projet de Réhabilitation d'un ancien restaurant en habitat inclusif de la commune de Flée est programmé à 50 000,00 € à l'unanimité.

2/ Animation du Plan Alimentaire Territorial-PETR Pays Vallée du Loir- Fiche Action n°3

Fiche action	n°3- Développer des échelles de proximité
Bénéficiaire	PETR Pays Vallée du Loir
Numéro de dossier	00197485
Intitulé du projet	Animation du Plan Alimentaire Territorial
Date de sélection	15/10/2025
Note grille de sélection	17/20
Observations complémentaires	

Conflits d'intérêts

Il est porté à la connaissance des membres du comité de programmation que Messieurs Jean-Claude Boiziau et Emile Guillon ainsi que Madame Christiane Delhommeau, siégeant dans le comité syndical du PETR, que sont en situation de conflits d'intérêts sur ce dossier. Il est en de même pour Françoise Masse en tant que participante au COPIL du PAT.

Il est acté en séance, qu'en application des dispositions relatives au conflits d'intérêts prévues au règlement intérieur, Messieurs Jean-Claude Boiziau et Emile Guillon ainsi que Mesdames Christiane Delhommeau et Françoise Masse ne prennent part ni aux débats, ni au vote, et veillent à quitter la salle pour la programmation de ce projet.

Le comité de programmation avait émis un avis de principe favorable lors du comité du 15 octobre 2025 avec une note de 17/20.



Cofinancé par
l'Union européenne



Grille de notation
Programme LEADER 2023-2027
GAL Pays Vallée du Loir

Intitulé du Projet :	Animation du Plan Alimentaire Territorial
Porteur :	PETR PAYS VALLEE DU LOIR
Fiche-Action :	n°3
Date de sélection :	15/10/2025
N° Pré-dépôt :	00187772
Montant LEADER du FEADER sollicité :	50 000,00 €

Critère	Points max / critère	Commentaires	1 point	2 points	3 points	4 points	5 points	6 points	Total
A – Rayonnement de votre projet – Echelle géographique démontrée pertinente au niveau du territoire et de la population (3 points) (1) Faible (1 point) (2) Moyen (2 points) (3) Maximal (3 points)	3	Concerne tout le territoire			1				3
B – Plus-value de votre projet (2 points) Quelles améliorations apporte-t-il ? Sur le plan financier : budget et retour sur investissement En termes de service : impact sur la population et le bassin de vie (1) 1 critère (1 point) (2) A partir de 2 critères (2 points)	2	Orientations positives De actions peuvent sortir qui ne coûtent pas grand-chose, exemple Périgord Personne dédiée spécifiquement pour la mise en place des actions		2					2
C – Démarche partenariale de votre projet (2 points) Quelles sont vos démarches favorisant la mutualisation et la synergie des partenaires en fonction des possibilités du projet ? (1) Aucune démarche (0 point) (2) Peu de démarches (1 point) (3) Plusieurs démarches (2 points)	2	Nombreux partenaires agriculture, santé, social (Resto du Coeur) et recherche de contribution des citoyens Mise en relation des différents acteurs		2					2
D – Pérennité de votre projet (6 points) Quelle est la solidité du projet pour apporter des éléments en faveur de sa pérennité ? Comment va vivre le projet ? Quelle est la pérennité économique en coût de fonctionnement ? Analyse des risques et moyens mis en place pour la réussite du projet (effet et maintien dans le temps) Valorisation des ressources locales (1) Peu solide (1 point) (2) Moyennement solide (3 points) (3) Solide (6 points)	6	Sur le temps de l'action jusqu'à 2028 Budget projet global fond d'état et Leader Crainte pérennité : élections si pas de poursuite -> il y a des engagements ; obligation de continuité ; possibilité des choix qui pourraient évoluer			1				3
E – Lien social dans votre projet (3 points) Comment votre projet favorise-t-il le lien social ? Les différents stades du projet : préparation, mise en œuvre et après le projet (1) De manière restreinte (1 point) (2) De manière importante. Sur plusieurs aspects (3 points)	3	Travail avec tout le monde sur les actions particulières qui seront choisies -> ex. aide communes lors de la phase dématérialisation restauration collective ; aide en lien avec les écoles et potentiel avec population défavorisée Alimentation potentiel risque de conflit Exemples et contre-exemples cités par les membres : travail sur le goût des enfants -> travail sur l'éducation			1				3
F – Développement durable de votre projet - Votre projet s'inscrit-il dans une démarche de développement durable ? (4 points) (Équité sociale : Prise en compte de la solidarité, de la mixité sociale et de la non-discrimination dans les sujets suivants : alimentation, logement, santé, éducation, emploi, mobilité, insertion et accessibilité Préservation de l'environnement : Qualité de l'air intérieur et extérieur (concentration du CO2, limitation des polluants), ressource en eau, qualité des sols, biodiversité, sobriété foncière, paysages, renaturation, limitation de l'empreinte carbone et du gaz à effet de serre, meilleure efficacité énergétique (chauffage, eau chaude sanitaire, éclairage, confort thermique), recyclage, collecte sélective et tri des déchets, gestion du gaspillage alimentaire, économie circulaire (moins de matière première, de déchets et d'émission), circuit-court, cycle de vie, ressources renouvelables, matériaux biosourcés / labellisés (structure, isolation, peinture), mobilité) (1) Critère « équité sociale » (2 points) (2) Critère « préservation de l'environnement » (2 points)	4	Économie circulaire possible sur les actions à déployer Circuits-courts Environnement : base comment cultiver en protégeant l'environnement et la santé				4			4
Total	20		2	4	9	4	0		17

Les règles de sélection sont les suivantes :

de 0 à 9 points : projet non soutenu		Montant FEADER projet soutenu à 80 %	
de 10 à 15 points : projet soutenu à 80 % du montant FEADER réglementaire		Montant FEADER projet soutenu à 100 %	50 000,00 €
de 16 à 20 points : projet soutenu à 100 % du montant FEADER réglementaire			

Montant de FEADER programmé

Assiette de dépenses retenue par LEADER	FEADER Max réglementaire	Règle de modulation le cas échéant	FEADER programmé
168 564,38 €.	100 000,00 €		89 567,48 €

Le montant de la dépense éligible est de 168 564,38 €.

Après instruction au réel par les services de la Région, le dossier est validé le 19 février 2026 avec un montant d'aide Leader du FEADER de **89 567,48 €**.

Répartition des montants entre financeurs et modalités					
Précisions :	Répartir les montants sur fond vert ci-dessus entre les différentes modalités des financeurs présents dans le tableau ci-dessous (par défaut l'intégralité de leur financement prévu est inscrit en cofinancé). Une fois la répartition effectuée les montants inscrits sur fond orange seront à inscrire dans PdA en ajoutant si nécessaire les postes de ressources mentionnés en colonne B et mis en évidence en jaune.				
Catégorie de ressources PdA	Poste de ressources PdA	Financier	Modalité d'intervention	Montant part principale	FEADER correspondant
Subvention publique demandée	Subvention LEADER	Région PDL	Cofinancé	0,00 €	0,00 €
Subvention publique demandée	Subvention LEADER (Région top-up)		Top-up		
Subvention publique demandée	Subvention LEADER (financier ponctuel 1 + FEADER)	PREF PDL (DRAAF)	Cofinancé	22 391,87 €	89 567,48 €
Subvention publique demandée	Subvention LEADER (financier ponctuel 1 top-up)		Top-up	56 605,00 €	0,00 €
Total financements LEADER				78 996,87 €	89 567,48 €
Total des financements publics (dont ESB n'appelant pas de FEADER)				168 564,35 €	
Contributions privées		Financements privés (hors autofinancement)		0,00 €	
Autofinancement	Autofinancement calculé	Autofinancement public non cofinancé ou autofinancement privé		0,03 €	
Total du projet				168 564,38 €	
Taux d'aide publique constaté		100,00%			

Vote

Le projet d'Animation du Plan Alimentaire Territorial du PETR Pays Vallée du Loir est programmé à 89 567,48 € à l'unanimité.

3/ Animation dans le cadre du sentier au Fil du Loir-PETR Pays Vallée du Loir- Fiche Action n°1

Fiche action	n°1- Mettre en valeur l'identité patrimoniale du territoire
Bénéficiaire	PETR Pays Vallée du Loir
Numéro de dossier	00197801
Intitulé du projet	Animation dans le cadre du sentier au Fil du Loir
Date de sélection	15/10/2025
Note grille de sélection	20/20
Observations complémentaires	

Conflits d'intérêts

Il est porté à la connaissance des membres du comité de programmation que Messieurs Jean-Claude Boiziau et Emile Guillon ainsi que Madame Christiane Delhommeau, siégeant dans le comité syndical du PETR, que sont en situation de conflits d'intérêts sur ce dossier. Il est en de même pour Françoise Masse en tant que participante à la phase préalable d'étude de faisabilité.

Il est acté en séance, qu'en application des dispositions relatives au conflits d'intérêts prévues au règlement intérieur, Messieurs Jean-Claude Boiziau et Emile Guillon ainsi que Mesdames Christiane Delhommeau et Françoise Masse ne prennent part ni aux débats, ni au vote, et veillent à quitter la salle pour la programmation de ce projet.

Le comité de programmation avait émis un avis de principe favorable lors du comité du 15 octobre 2025 avec une note de 20/20.

Grille de notation
Programme LEADER 2023-2027
GAL Pays Vallée du Loir

Intitulé du Projet :	Animation pour le développement du projet de sentiers au fil du Loir
Porteur :	PETR PAYS VALLEE DU LOIR
Fiche-Action :	n°1
Date de sélection :	15/10/2025
N° Pré-dépôt :	00193321
Montant LEADER du FEADER sollicité :	50 000,00 €

Critères	Points max. / critère	Commentaires	1 point	2 points	3 points	4 points	5 points	6 points	Total
A – Rayonnement de votre projet – Echelle géographique démontrée pertinente au niveau du territoire et de la population (3 points) (1 Faible (1 point) (2 Moyen (2 points) (3 Maximal (3 points)	3	Tout le territoire du Pays en largeur et lien boucles sentier existantes			3				3
B – Plus-value de votre projet (2 points) Quelles améliorations apporte-t-il ? ciblant sur de l'existant ou le plan financier : budget et retour sur investissement ou termes de service : impact sur la population et le bassin de vie (1 1 critère (1 point) (2 A partir de 2 critères (2 points)	2	Développer ce qui est commencé, déjà des petits bouts en fonction des communes; segmenter aujourd'hui Connecter avec d'autres chemins, d'autres sites remarquables		2					2
C – Démarche partenariale de votre projet (2 points) Quelles sont vos démarches favorisant la mutualisation et la synergie des partenaires en fonction des possibilités du projet ? (1 Aucune démarche (0 point) (2 Peu de démarches (1 point) (3 Plusieurs démarches (2 points)	2	Montrer aux associations Position favorable au projet Travail avec propriétaires, exploitants et lien avec les associations communes, habitants pour fédérer		2					2
D – Pérennité de votre projet (6 points) Quelle est la solidité du projet pour apporter des éléments en faveur de sa pérennité ? Comment va vivre le projet ? Quelle est la pérennité économique en coût de fonctionnement ? ou analyse des risques et moyens mis en place pour la réussite du projet (effet et maintien dans le temps) ou valorisation des ressources locales (1 Peu solide (1 point) (2 Moyennement solide (3 points) (3 Solide (6 points)	6	Collectivités aussi là pour dynamiser - Ausse sur les Communautés de Communes et coordination PETR						6	6
E – Lien social dans votre projet (3 points) Comment votre projet favorise-t-il le lien social ? ou différents stades du projet : préparation, mise en œuvre et après le projet (1 De manière restreinte (1 point) (2 De manière importante. Sur plusieurs aspects (3 points)	3	Mise en musique des acteurs cités			3				3
F – Développement durable de votre projet - Votre projet s'inscrit-il dans une démarche de développement durable ? (4 points) Équité sociale : Prise en compte de la solidarité, de la mixité sociale et de la non-discrimination dans les sujets suivants : alimentation, logement, santé, éducation, emploi, mobilité, insertion et accessibilité Préservation de l'environnement : Qualité de l'air intérieur et extérieur (concentration du CO2, limitation des polluants), ressource en eau, qualité des sols, biodiversité, sobriété foncière, paysage, restauration, limitation de l'empreinte carbone et du gaz à effet de serre, meilleure efficacité énergétique (chauffage, eau chaude sanitaire, éclairage, confort thermique), recyclage, collecte sélective et tri des déchets, gestion du gaspillage alimentaire, économie circulaire (moins de matière première, de déchets et d'émission), circuit-court, cycle de vie, ressources renouvelables, matériaux biosourcés / labellisés (structure, isolation, peinture), mobilité (1 Critère « équité sociale » (2 points) (2 Critère « préservation de l'environnement » (2 points)	4	Environnement : étude CPE faisabilité faite pour attention biodiversité sur 4 saisons Gratuité future des sites de marche Associer l'eau et la nature : eau aussi la biodiversité				4			4
Total	20		0	4	4	4	0	0	20

Les règles de sélection sont les suivantes :

De 0 à 9 points : projet non soutenu			
De 10 à 15 points : projet soutenu à 50 % du montant FEADER réglementaire	Montant FEADER projet soutenu à 50 %		
De 16 à 20 points : projet soutenu à 100 % du montant FEADER réglementaire	Montant FEADER projet soutenu à 100 %		50 000,00 €

Montant de FEADER programmé

Assiette de dépenses retenue par LEADER	FEADER Max réglementaire	Règle de modulation le cas échéant	FEADER programmé
64 109,60 €	100 000,00 €		49 109,60 €

Le montant de la dépense éligible est de 64 109,60 €.

Après instruction au réel par les services de la Région, le dossier est validé le 25 février 2026 avec un montant d'aide Leader du FEADER de **49 109,60 €**.

Répartition des montants entre financeurs et modalités					
Précisions :	Répartir les montants sur fond vert ci-dessus entre les différentes modalités des financeurs présents dans le tableau ci-dessous (par défaut l'intégralité de leur financement prévu est inscrit en cofinancé). Une fois la répartition effectuée les montants inscrits sur fond orange seront à inscrire dans PdA en ajoutant si nécessaire les postes de ressources mentionnés en colonne B et mis en évidence en jaune.				
Catégorie de ressources PdA	Poste de ressources PdA	Financier	Modalité d'intervention	Montant part principale	FEADER correspondant
Subvention publique demandée	Subvention LEADER	Région PDL	Cofinancé	0,00 €	0,00 €
Subvention publique demandée	Subvention LEADER (Région top-up)		Top-up		
Subvention publique demandée	Subvention LEADER (financier ponctuel 1 + FEADER)	PREF PDL (DRAAF)	Cofinancé	22 391,87 €	89 567,48 €
Subvention publique demandée	Subvention LEADER (financier ponctuel 1 top-up)		Top-up	56 605,00 €	0,00 €
Total financements LEADER				78 996,87 €	89 567,48 €
Total des financements publics (dont ESB n'appelant pas de FEADER)				168 564,35 €	
Contributions privées		Financements privés (hors autofinancement)		0,00 €	
Autofinancement	Autofinancement calculé	Autofinancement public non cofinancé ou autofinancement privé		0,03 €	
Total du projet				168 564,38 €	
Taux d'aide publique constaté		100,00%			

Vote

Le projet d'Animation du Plan Alimentaire Territorial du PETR Pays Vallée du Loir est programmé à 49 109,60 € à l'unanimité.

4/ Cultures et Science Tour-Les petits débrouillards Grand Ouest -Fiche Action n°2

Fiche action	n°2- Garantir l'accès à la culture au plus près des habitants
Bénéficiaire	Association les petits Débrouillards Grand Ouest
Numéro de dossier	00194353
Intitulé du projet	Réhabilitation d'un ancien restaurant en habitat inclusif
Date de sélection	19/02/2025
Note grille de sélection	15/20
Observations complémentaires	

Conflit d'intérêt

Aucune situation de conflit d'intérêts n'est signalée sur ce projet.

Le comité de programmation avait émis un avis de principe favorable lors du comité du 19 février 2025 avec une note de 15/20. En conséquence le projet ne peut être soutenu qu'à 80 % du montant FEADER réglementaire.

Grille de notation Programme LEADER 2023-2027 GAL Pays Vallée du Loir	Intitulé du Projet :		Cultures et Science Tour							
	Porteur :		Les petits débrouillards Grand Ouest Antenne de la Sarthe							
	Fiche-Action :		n°2							
	Date de sélection :		19/02/2025							
	N° Pré-dépôt :		00175224							
	Montant LEADER du FEADER sollicité :		50 000,00 €							
Critère	Points maxi. / critère	Commentaires	1 point	2 points	3 points	4 points	5 points	6 points	Total	
A – Rayonnement de votre projet – Echelle géographique démontrée pertinente au niveau du territoire et de la population (3 points) ❑ Faible (1 point) ❑ Moyen (2 points) ❑ Maximal (3 points)	3	Tout le territoire couvert sur les 3 ans (3 communautés de Communes)			3				3	
B – Plus-value de votre projet (2 points) Quelles améliorations apporte-t-il ? oBortant sur de l'existant oSur le plan financier : budget et retour sur investissement oEn termes de service : impact sur la population et le bassin de vie ❑ 1 critère (1 point) ❑ A partir de 2 critères (2 points)	2	Apporte la science dans les territoires ruraux à un public large par la pédagogie ludique, nouveauté Action culturelle à visée scientifique sur un large territoire "Pays vallée du Loir"		2					2	
C – Démarche partenariale de votre projet (2 points) Quelles sont vos démarches favorisant la mutualisation et la synergie des partenaires en fonction des possibilités du projet ? ❑ Aucune démarche (0 point) ❑ Peu de démarches (1 point) ❑ Plusieurs démarches (2 points)	2	Travail avec les centres sociaux et communes Thématiques adaptés à la demande		2					2	
D – Pérennité de votre projet (6 points) Quelle est la solidité du projet pour apporter des éléments en faveur de sa pérennité ? Comment va vivre le projet ? Quelle est la pérennité économique en coût de fonctionnement ? oAnalyse des risques et moyens mis en place pour la réussite du projet (effet et maintien dans le temps) oValorisation des ressources locales ❑ Peu solide (1 point) ❑ Moyennement solide (3 points) ❑ Solide (6 points)	6	Association en action depuis 2001; assise financière suffisante en trésorerie au niveau Grand Ouest avec recherche de cofinanceurs multiples pour un projet sur 3 ans Risque : panne mécanique du camion en 2024 palliée Problématique de la ventilation comptable non connue des recettes au niveau de l'association; l'association pouvant solliciter du Leader auprès de différents GAL Pas de lieux potentiels annoncés pour 2025			3				3	
E – Lien social dans votre projet (3 points) Comment votre projet favorise-t-il le lien social ? oA différents stades du projet : préparation, mise en œuvre et après le projet ❑ De manière restreinte (1 point) ❑ De manière importante. Sur plusieurs aspects (3 points)	3	Lien social potentiel entre la population locale et les touristes Différentes catégories d'âge pour les participants au vu de l'intervention 2024 Les boîtes fournies gratuitement aux participants peuvent être utilisés après le projet			3				3	
F – Développement durable de votre projet - Votre projet s'inscrit-il dans une démarche de développement durable ? (4 points) Equité sociale : Prise en compte de la solidarité, de la mixité sociale et de la non-discrimination dans les sujets suivants : alimentation, logement, santé, éducation, emploi, mobilité, insertion et accessibilité Préservation de l'environnement : Qualité de l'air intérieur et extérieur (concentration du CO2, limitation des polluants), ressource en eau, qualité des sols, biodiversité, sobriété foncière, paysages, renaturation, limitation de l'empreinte carbone et du gaz à effet de serre, meilleure efficacité énergétique (chauffage, eau chaude sanitaire, éclairage, confort thermique), recyclage, collecte sélective et tri des déchets, gestion du gaspillage alimentaire, économie circulaire (moins de matière première, de déchets et d'émission), circuit-court, cycle de vie, ressources renouvelables, matériaux biosourcés / labellisés (structure, isolation, peinture), mobilité ❑ Critère « équité sociale » (2 points) ❑ Critère « préservation de l'environnement » (2 points)	4	Projet de découverte de la science gratuit pour tout public, tout âge Thème peut être lié à l'environnement si choisi pour l'étape En 2024 une partie des bénéficiaires n'a pas été issu de la population locale (touristes à Marçon) Transport en camion		2					2	
Total	20		0	6	9	0	0		15	
Les règles de sélection sont les suivantes :										
de 0 à 9 points : projet non soutenu										
de 10 à 15 points : projet soutenu à 80 % du montant FEADER réglementaire										
de 16 à 20 points : projet soutenu à 100 % du montant FEADER réglementaire										
		Montant FEADER projet soutenu à 80 %		40 000,00 €						
		Montant FEADER projet soutenu à 100 %								

Montant de FEADER programmé

Assiette de dépenses retenue par LEADER	FEADER Max réglementaire	Règle de modulation le cas échéant	FEADER programmé
65 262,51 €	50 000,00 €	80%	39 091,56 €

Le montant de la dépense éligible est de 65 262,51 €.

Après instruction par les services de la Région, le dossier est validé le 11 février 2026 avec un montant d'aide Leader du FEADER de **39 091,56 €** sur les dépenses éligibles ; soit 80 % de l'aide Leader maximum ; la note de 15/20 à la grille de sélection ne permettant pas d'obtenir 100 % de l'aide Leader instruite.

Le montant total LEADER du dossier instruit pour le Projet « Cultures et Science Tour » de FEADER est de **39 091,56 €** pour 40 000,00 € sollicité.

Le président du GAL remarque que les services de la Région ont effectué leur travail. Le GAL a débattu du projet. Les arguments ont été mis en avant pour la notation impliquant une modulation du montant Leader. Les membres du GAL présents rejoignent cet avis.

Le projet de Cultures et Science Tour des petits débrouillards Grand Ouest est programmé à 39 091,56€ à l'unanimité.

5/-Construction d'un bâtiment multi-accueil-Mairie de Bazouges-Cré sur Loir – Fiche Action n°6

Le comité de programmation avait émis un avis de principe favorable lors du comité du 13 novembre 2024 avec une note de 20/20.



Cofinancé par
l'Union européenne



Grille de notation
Programme LEADER 2023-2027
GAL Pays Vallée du Loir

Intitulé du Projet :	Construction d'un bâtiment multi-accueil
Porteur :	Mairie Bazouges-Cré sur Loir
Fiche-Action :	n°8
Date de sélection :	13/11/2024
N° Pré-dépôt :	00170281
Montant LEADER du FEADER cofinancé :	50 000,00 €

Critère	Points max. / critère	Commentaires	1 point	2 points	3 points	4 points	5 points	Total
A – Rayonnement de votre projet – Echelle géographique démontrée pertinente au niveau du territoire et de la population (3 points) ☐ Faible (1 point) ☐ Moyen (2 points) ☐ Maximal (3 points)	3	Le public cible est les habitants locaux : parents de jeunes enfants, localisation proche d'un nouveau lotissement et proche de l'école -MAM chalon manquant sur le territoire			3			3
B – Plus-value de votre projet (2 points) Quelles améliorations apporte-t-il ? Effort sur de l'existant Sur le plan financier : budget et retour sur investissement En termes de service : impact sur la population et le bassin de vie ☐ 1 critère (1 point) ☐ A partir de 2 critères (2 points)	2	Un service qui est pérennisé - les assistantes maternelles préférant le collectif -> évite le départ des familles potentiel		2				2
C – Démarche partenariale de votre projet (2 points) Quelles sont vos démarches favorisant la mutualisation et la synergie des partenaires en fonction des possibilités du projet ? ☐ Aucune démarche (0 point) ☐ Peu de démarches (1 point) ☐ Plusieurs démarches (2 points)	2	PMI, CAF, les assistantes maternelles		2				2
D – Pérennité de votre projet (5 points) Quelle est la solidité du projet pour apporter des éléments en faveur de sa pérennité ? Comment va vivre le projet ? Analyse des risques et moyens mis en place pour la réussite du projet (effet et maintien dans le temps) Valorisation des ressources locales ☐ Peu solide (1 point) ☐ Moyennement solide (3 points) ☐ Très solide (5 points)	5	Au risque d'abandon des assistantes maternelles, autre usage du bâtiment -> profession libérale, médecin ou autres activités Caractère durable : bâtiment à vocation à être durable Réponse de la commune aux assistantes maternelles -> valorisation ressources locales Vote entre moyennement solide - très solide -> très solide					5	5
E – Lien social dans votre projet (3 points) Comment votre projet favorise-t-il le lien social ? ou différents stades du projet : préparation, mise en œuvre et après le projet ☐ De manière restreinte (1 point) ☐ De manière importante. Sur plusieurs aspects (3 points)	3	Assistants maternelles partie prenante pour la partie installation dans les locaux Echange avec la PMI (cahier des charges) Autre module : disponible pour associations voire autre projet Enfants en accueil collectif			3			3
F – Développement durable de votre projet - Votre projet s'inscrit-il dans une démarche de développement durable ? (5 points) Equité sociale : Proximité, alimentation, logement, santé, éducation, solidarité, emploi, mobilité, mixité sociale, insertion, non-discrimination et accessibilité Préservation de l'environnement : Qualité de l'air intérieur et extérieur (concentration du CO2, limitation des polluants), ressource en eau, qualité des sols, biodiversité, sobriété foncière, paysages, renaturation, limitation de l'empreinte carbone et du gaz à effet de serre, meilleure efficacité énergétique (chauffage, eau chaude sanitaire, éclairage, confort thermique), recyclage, collecte sélective et tri des déchets, gestion du gaspillage alimentaire, économie circulaire (moins de matière première, de déchets et d'émission), circuit-court, cycle de vie, ressources renouvelables, matériaux biosourcés / labellisés (structure, isolation, peinture), mobilité Efficacité économique (équilibre entre profit et gestion durable de l'environnement) ☐ Critère « équité sociale » (1 point) ☐ Critère « préservation de l'environnement » (2 points) ☐ Critère « efficacité économique » (2 points)	5	Projet futur noté dans la fiche - résidence senior proche - projet intergénérationnel Recyclage déchets avec autre collectif 2 pompes à chaleur et matériaux de construction selon dernières normes environnementales Convention avec assistante - loyer minimum					5	5
Total	20		0	4	0	0	10	20

Les règles de sélection sont les suivantes :

de 0 à 9 points : projet non soutenu	
de : 10 à 15 points : projet soutenu à 80 % du montant FEADER réglementaire	Montant FEADER projet soutenu à 80 %
de 16 à 20 points : projet soutenu à 100 % du montant FEADER réglementaire	Montant FEADER projet soutenu à 100 % 50 000,00 €

Montant de FEADER programmé

Assiette de dépenses retenue par LEADER	FEADER Max réglementaire	Règle de modulation le cas échéant	FEADER programmé
161 711,63 €	50 000,00 €		50 000,00 €

Le montant de la dépense éligible est de 161 711,63 €.

Après instruction par les services de la Région, le dossier est validé le 3 mars 2026 avec un montant d'aide Leader du FEADER de **50 000,00 €** sur les dépenses éligibles ; soit le plafond de la Fiche-Action au moment du dépôt de la demande d'aide.

Catégorie de ressources PdA	Poste de ressources PdA	Financier	Modalité d'intervention	Montant part principale	FEADER correspondant
Subvention publique demandée	Subvention LEADER	Région PDL	Cofinancé	0,00 €	0,00 €
Subvention publique demandée	Subvention LEADER (Région top-up)		Top-up	17 276,88 €	0,00 €
Subvention publique demandée	Subvention LEADER (financier ponctuel 1 + FEADER)	PREF PDL (DSIL)	Cofinancé	0,00 €	0,00 €
Subvention publique demandée	Subvention LEADER (financier ponctuel 1 top-up)		Top-up	38 482,26 €	0,00 €
Subvention publique demandée	Subvention LEADER (MOP cofi)	Maître d'Ouvrage Public	Cofinancé	12 500,00 €	50 000,00 €
		Total financements LEADER		68 259,14 €	50 000,00 €
		Total des financements publics (dont ESB n'appelant pas de FEADER)		118 259,14 €	
Contributions privées		Financements privés (hors autofinancement)		0,00 €	
Autofinancement	Autofinancement calculé	Autofinancement public non cofinancé ou autofinancement privé		43 452,48 €	
		Total du projet		161 711,62 €	
Taux d'aide publique constaté		73,13%			
					Le PdA arrondit l'assiette à 161 711,63€

Une sanction a été appliquée de 25% sur les lots éligibles dans le cadre d'une altération de la mise en concurrence lors de l'évaluation du marché de travaux pour neutralisation de critères. Le Rapport d'Analyse des Offres contient des notes identiques aux critères techniques sur les lots du marché de travaux éligibles au Leader. Seul le critère prix est déterminant dans le cas présent.

Elle n'a pas d'impact sur le montant LEADER demandé.

Vote

Le projet de Construction d'un bâtiment multi-accueil de la commune de Bazouges-Cré sur Loir est programmé à 50 000,00 € à l'unanimité.

Le président de GAL demande une vigilance sur les rapports d'analyse des offres de la part des porteurs qui vont déposer leur dossier. Par ailleurs, il rappelle que les pièces doivent être présentées dans un certain tempo ; la technicienne GAL est prête à se déplacer pour assister les porteurs.

La technicienne GAL précise que le délai de paiement par les cofinanceurs peut impacter la fluidité dans le dépôt des demandes de paiement. Un membre du Collège public indique qu'en effet, certains financeurs mettent du temps à payer.

Le président de GAL conclut que le travail de sollicitation du solde des fonds publics français doit être fait par les porteurs dès que le projet est achevé afin de ne pas pénaliser la mise en paiement du Leader du FEADER.

7. Situation des dossiers sélectionnés

La technicienne GAL présente les situations de traitement des dossiers sélectionnés à partir du tableau ci-dessous.

Ref. Du dossier n° Pré-dépôt	Ref. N° dossier DA	Bat du dossier	Intitulé du projet	Dénomination MO/ Raison sociale	Type de porteur	Commune	Secteur ComCom	FA n°	Intitulé FA	Leader accordé conventionné	Leader estimé sans sanction commande publique sur dépenses éligibles	
00190087		1-1-B-Dossier sélectionné DA à déposer	Création d'une bibliothèque	Mairie de la Chartre sur le Loir	Collectivité	La Chartre sur le Loir	Loir Lucé Bercé	7	Promouvoir le bien-vivre ensemble		70 000,00 €	Calcul non réalisable : 1/dépenses à proratiser sur Actes d'engagement une fois signés (partie logement inéligible) 2/notification des cofinanceurs non reçus -> Estimation médiane
00188045		2-0-Dossier DA initiée	Création d'une Maison d'Assistants Maternelles	Mairie de Villaines-sous-Lucé	Collectivité	Villaines sous Lucé	Loir Lucé Bercé	6	Améliorer l'accès à la santé et l'offre pour la petite enfance et la jeunesse		100 000,00 €	
00195662		2-0-Dossier DA initiée	Création d'un tiers-lieu rural dédié aux jeunes anciens et à la convivialité	Mairie de Courcelles la Forêt	Collectivité	Courcelles la Forêt	Pays Fléchois	7	Promouvoir le bien-vivre ensemble		100 000,00 €	
00190829		2-3-DA Recevable à instruire	Réhabilitation d'un ancien commerce en deux cellules commerciales à destination de professionnels de santé et en deux salles pour l'école de musique	Mairie du Grand Lucé	Collectivité	Le Grand Lucé	Loir Lucé Bercé	6	Améliorer l'accès à la santé et l'offre pour la petite enfance et la jeunesse		66 980,93 €	
00195999	00200520	2-3-DA Recevable à instruire	Un tournoi de saison - Un temps pour danser, un temps pour se ressourcer	Les Moulins de Paillard	Association	Loir en Vallée	Loir Lucé Bercé	2	Garantir l'accès à la culture au plus près des habitants		58 251,97 €	
00197061	00188927	2-8-DA instruite à programmer	Construction d'un bâtiment multi-accueil	Mairie de Bazouges-Cré-sur-Loir	Collectivité	Bazouges-Cré sur Loir	Pays Fléchois	6	Améliorer l'accès à la santé et l'offre pour la petite enfance et la jeunesse	50 000,00 €		
00193321	00197801	2-8-DA instruite à programmer	Animation dans le cadre du sentier au Fil du Loir	PETR Pays Vallée du Loir	Collectivité	Vaas	3 ComCom	1	Mettre en valeur l'identité patrimoniale du territoire	49 109,60 €		
00195224	00194353	2-8-DA instruite à programmer	Cultures et Science Tour	Les petits débrouillards Grand Ouest	Association	Rennes	3 ComCom	2	Garantir l'accès à la culture au plus près des habitants	39 091,56 €		
00197772	00197485	2-8-DA instruite à programmer	Animation du Plan Alimentaire Territorial	PETR Pays Vallée du Loir	Collectivité	Vaas	3 ComCom	3	Développer des échelles de proximité	89 567,48 €		
00191800	00197941	2-8-DA instruite à programmer	Réhabilitation d'un ancien restaurant en habitat inclusif	Mairie de Flée	Collectivité	Flée	Loir Lucé Bercé	7	Promouvoir le bien-vivre ensemble	50 000,00 €		
00193014	00197192	4-0-DP à déposer	Création et animation d'un tiers-lieu « les ateliers de demain »	Mairie d'Aubigné-Racan	Collectivité	Aubigné-Racan	Sud Sarthe	7	Promouvoir le bien-vivre ensemble	50 000,00 €		
00190148	00195107	4-1-DP en cours de dépôt	Animation du Leader et frais de fonctionnement pour les années 2023, 2024 et 2025	PETR Pays Vallée du Loir	Collectivité	Vaas	3 ComCom	9	Animation et frais de fonctionnement du GAL	77 814,51 €		
										405 583,15 €	395 232,90 €	

Les demandes d'aide pour le projet « Réhabilitation d'un ancien commerce en deux cellules commerciales à destination de professionnels de santé et en deux salles pour l'école de musique » de la Mairie du Grand Lucé et le Projet Un tournant de saison - Un temps pour danser, un temps pour se ressourcer de l'Association des Moulins de Paillard ont été déposées respectivement les 25 février 2026 et 20 février 2026.

Le service instructeur n'a pas eu le temps suffisant de les instruire pour le comité de programmation du 4 mars 2026 (instruction et supervision).

Le dépôt de la demande d'aide pour le projet « Création d'un tiers-lieu rural dédié aux jeux anciens et à la convivialité » de la mairie de Courcelles La Forêt est à finaliser à une date non précise potentiellement en mars-avril 2026 : la totalité des pièces du marché de travaux contractualisé, de l'estimation à la contractualisation, reste à fournir. L'arrêté/la notification avec assiette des dépenses du cofinanceur pour le CTR 2026 doit être transmis.

Le dépôt de la demande d'aide pour le projet « Création d'une bibliothèque » de la mairie de la Chartre sur le Loir est à finaliser à une date non précise – potentiellement en juin-juillet 2026 : le marché sera contractualisé en juin-juillet 2026 & l'arrêté/la notification avec assiette des dépenses du cofinanceur pour la DETR 2026 doit être fourni

Le dépôt de la demande d'aide pour le projet « Création d'une Maison d'Assistants Maternelles » de la mairie de Villaines sous Lucé est à finaliser à une date non précise potentiellement en mai-juin 2026 : la totalité des pièces du marché de travaux contractualisé, de l'estimation à la contractualisation, reste à fournir. L'arrêté/la notification avec assiette des dépenses du cofinanceur pour le Fonds Verts 2026 doit être transmis également.

La programmation du montant instruit de ces dossiers, soit le vote par les membres du GAL, ne pourra être faite qu'au prochain comité de programmation, soit en septembre 2026, lorsque les membres du GAL auront été désignés par les communautés de communes pour le collège public et par le conseil de développement du Pays Vallée du Loir pour le collège privé.

Le délai de conventionnement étant long (plusieurs semaines sont à considérer), le dépôt de demande de paiement ou de demande d'acompte, sous réserve de validation de cette possibilité par les services instructeurs, ne pourra être fait qu'en décembre 2026 voire en janvier 2027. A ce jour, une seule personne à la Région est en charge des conventions de tous les GAL des Pays de la Loire.

Le versement du solde de tous les cofinanceurs doit être effectif pour déposer la demande de paiement.

8. Etat de la consommation potentielle LEADER au 3 mars 2026

La technicienne GAL présente le tableau du reliquat prévisionnel de la maquette financière Leader par fiche-action au 3 mars 2026.

N° Fiche- action	Intitulé Fiche Action	Thème générique Fiche Action	Répartition de l'enveloppe LEADER 2023- 2027 par Fiche Action	Montant transféré 03/12/2025 entre fiches- actions	Total Leader consommé potentiel 24/02/2026 (hors sanctions commande publiques éventuelles)	Reliquat Leader par fiche-action potentiel sur enveloppe LEADER 2023-2027
1	Mettre en valeur l'identité patrimoniale du territoire	Tourisme et patrimoine	101 789,26 €		49 109,60 €	52 679,66 €
2	Garantir l'accès à la culture au plus près des habitants	Culture	101 789,26 €		97 343,53 €	4 445,73 €
3	Développer les échelles de proximité	Echelles de proximité	175 303,72 €		89 567,48 €	85 736,24 €
4	Mettre en valeur les actions et comportements en faveur de la transition énergétique et écologique	Transition écologique et écologique	175 303,72 €	-169 392,56 €	0,00 €	5 911,16 €
5	Développer des solutions de mobilité de proximité	Mobilité	56 549,59 €		0,00 €	56 549,59 €
6	Améliorer l'accès à la santé et l'offre pour la petite enfance et la jeunesse	Santé, petite enfance et jeunesse	175 303,72 €	74 696,28 €	216 980,92 €	33 019,08 €
7	Promouvoir le bien-vivre ensemble	Bien-vivre ensemble	175 303,72 €	94 696,28 €	270 000,00 €	0,00 €
8	Mettre en place une coopération interterritoriale et transnationale	19.3 Coopération	64 484,00 €		0,00 €	64 484,00 €
9	Animation et frais de fonctionnement du GAL	19.4 Animation	250 000,00 €		77 814,52 €	172 185,48 €
Total			1 275 827,00 €	- €	800 816,05 €	475 010,95 €

Suit la brève présentation des projets sélectionnés et les montants prévisionnels Leader par fiche action.

FA n°	Intitulé Fiche Action	Montant LEADER supervisé / estimé	Commentaires	Projets	Nb projets oct. 25 / FA	Projets présentés 3 décembre 2025 & 14 janvier 2026	Nb projets janv 26 / FA	Montant Leader potentiel déc. Janvier 2026	Commentaires2
1	Mettre en valeur l'identité patrimoniale du territoire	49 109,60 €		Animation dans le cadre du sentier au Fil du Loir-Petr Pays Vallée du Loir	1				
2	Garantir l'accès à la culture au plus près des habitants	39 091,56 €	En attente fin phase contradictoire	Cultures et Science Tour-Les petits débrouillards Grand Ouest	1	Un tourant de saison - Un temps pour danser, un temps pour se ressourcer -Moulines de Paillard	1	58 251,97 €	Dossier Un tourant de saison - montant estimé d'après dépenses affichées
3	Développer les échelles de proximité	89 952,00 €	En attente supervision dossier Animation PAT	Animation du Plan Alimentaire Territorial-Petr Pays Vallée du Loir	1				
4	Mettre en valeur les actions et comportements en faveur de la transition énergétique et écologique				0				
5	Développer des solutions de mobilité de proximité				0				
6	Améliorer l'accès à la santé et l'offre pour la petite enfance et la jeunesse	116 980,92 €	Dossier 2/ Réhabilitation Le Grand Lucé ->calcul potentiel en rev 26 (sanction commande publique non prise en compte) : 66980,92€	1/Construction d'un bâtiment composé d'une Maison d'Assistants Maternelles et d'un espace à destination associative-Mairie de Bazuges-Crê-sur-Loir 2/Réhabilitation d'un ancien commerce en deux cellules commerciales à destination de professionnels de santé et en deux salles pour l'école de musique-Mairie du Grand Lucé	2	Aménagement d'une MAM-Mairie de Villaines-sous-Lucé	1	100 000,00 €	Dossier MAM- montant estimé d'après dépenses affichées
7	Promouvoir le bien-vivre ensemble	100 000,00 €		1/Réhabilitation d'un ancien restaurant en habitat inclusif-Mairie de Flée 2/Création et animation d'un tiers-lieu « les ateliers de demain » -Mairie d'Aubigné-Racan	2	1/Réalisation d'un tiers-lieu rural dédié aux jeux anciens et à la convivialité en cœur de bourg-Mairie de Courcelles la Forêt 2/Réhabilitation d'un local commercial en bibliothèque-Mairie de la Chartre sur le Loir	2	170 000,00 €	Dossier 1/ Tiers-lieu : projectif estimé 100 000 € Dossier 2/ Bibliothèque -projectif médian estimé 70 000 € ->Proratisation dépenses éligibles du bâtiment : étage un logement en location
8	Mettre en place une coopération interterritoriale et transnationale (19.3)				0				
9	Animation et frais de fonctionnement du GAL (19.4)	77 814,52 €		Animation LEADER 2023-2025-Petr Pays Vallée du Loir	1				
Total		472 948,59 €			9		4	328 251,97 €	

9. Pré-sélection de projets : proposition de critères et choix des projets

La technicienne GAL indique que 2 porteurs de projet ont sollicité du Leader récemment. Ils ne sont pas inclus dans la liste. Le 16 janvier 2026, elle a fait part à la Communauté de Communes du Sud Sarthe que son projet de rénovation d'un bâtiment pour le transfert des bureaux communautaires était une opération inéligible à la stratégie Leader. Le 11 février 2026, elle a informé la commune de Chahaignes de l'indisponibilité de fonds Leader et d'une phase de refus de projets pour des sollicitations reçues avant fin 2025. Son projet relatif à des phases de travaux pour la création d'une MAM est une opération éligible à la fiche-action n°6. Toutefois, l'éligibilité est sous réserve de vérification du marché public et des cofinanceurs.

Le président de GAL évoque le fait qu'il y a trop de projets sollicitant du Leader et peu de reliquat. Le GAL est ainsi obligé de refuser les demandes actuelles.

La technicienne GAL fait part de 3 projets dans la liste des projets ci-après qui seront à sélectionner avec l'enveloppe restante. 2 projets de coopération sont déjà présélectionnés. Le dossier pour les frais salariaux en lien avec l'animation Leader 2026-2028 sera à déposer également. Le montant total de consommation prévisionnelle de 193 784 €.

Année Paiement potentiel Leader	Paiement potentiel Leader (trimestre + année)	Projets proposés à la pré-sélection par les membres du GAL	Intitulé du projet 2023-2027	Porteur de projet	Public / Privé	Localisation Communauté de Communes	Localisation Communes ou secteur	Montant Leader potentiel	n° FA - Vers" après 03/12/25	Intitulé FA parés modification FA - 03/12/2026
2028	1er trimestre 2028	Déjà pré-sélectionné : Coopération Leader	Traditions et Innovations pour un Habitat Durable	Petr Pays Vallée du Loir	Public	3 Communautés de Communes	3 Communautés de Communes	14 484,00 €	8	Mettre en place une coopération interterritoriale et transnationale
2028	1er trimestre 2028	Déjà pré-sélectionné : Coopération Leader	Valorisation des contributions des agriculteurs en matière de séquestration, d'évitement ou de réduction du carbone	Petr Pays Vallée du Loir	Public	3 Communautés de Communes	3 Communautés de Communes	50 000,00 €	8	Mettre en place une coopération interterritoriale et transnationale (19.3)
2028	3ème trimestre 2028	Dossier sans grille de sélection : Animation Leader	Animation LEADER 2026-2028	Petr Pays Vallée du Loir	Public	3 Communautés de Communes	3 Communautés de Communes	129 300,00 €	9	Animation et frais de fonctionnement du GAL
193 784,00 €										

Cette dernière signale que le reliquat potentiel de l'enveloppe Leader est ainsi de 281 226,95 € (hors des 3 projets cités ci-dessus).

Le président de GAL propose les trois critères suivants pour la pré-sélection des projets.

- En premier lieu, les projets doivent être subventionnables par LEADER rapidement soit :
 - des projets en cours ou se terminant fin 2026,
 - avec des cofinanceurs ayant transmis leur validation (arrêté, convention, notification).
- Deuxièmement, un équilibrage des montants alloués par secteur géographique intercommunal est à obtenir.
- Enfin, un seul projet par commune peut être subventionné.

Un membre du collège privé signale que le projet de restauration de l'église de Pruillé-l'Eguillé ne sera présenté qu'en 2028 quand la planification des travaux sera effective. La technicienne GAL prévient que le fonds Leader n'est pas garanti Post 2027.

Le président de GAL indique qu'en effet certains des projets présentés ne sont pas mûrs ou pouvant être modifiés. Ils pourront être proposés à la prochaine programmation. Il reste toutefois en suspens la question de la modalité du Leader à partir de 2028. Il note qu'il faut garder un cap en travaillant dans la continuité notamment dans le cadre du prochain mandat.

Ce dernier rappelle que pour atteindre la consommation totale de l'enveloppe Leader disponible pour le GAL Pays Vallée du Loir, les projets à présenter doivent être prêts au niveau du paiement avec une répartition cohérente sur le territoire et une limitation à un projet par commune. Il convient que cette proposition n'est pas parfaite. Cependant, le GAL doit trancher. Certains des projets auront beaucoup de mal à être dans les clous du calendrier transmis par les services instructeurs de la Région.

Un membre du collège privé interroge le cas du porteur du projet de MAM qui a fait part de son projet après fin 2025 ; à savoir s'il y a eu un dépôt. La technicienne GAL répond que la demande a été réalisée par téléphone. Elle a informé du refus du projet par mail. Le membre du collège privé conclut que désormais la promotion du Leader pour le dépôt de dossier n'est plus à faire par les membres du GAL.

Le président du GAL demande que la technicienne GAL présente ensuite l'état des lieux des 34 projets potentiels à savoir l'avancement du projet et des cofinancements dont la liste est ci-dessous.

Etat d'avancement des projets potentiels au 12/02/2026 (dépenses et cofinancements)		Année de paiement potentiel		Abandon	Non défini	Non éligible Seuil Leader	Total général
Projet et porteur		2027	2028				
Loir Lucé Bercé		4	1	3	2		10
Aménagement de bâtiments religieux en hébergement touristique-Providence de Ruillé sur Loir				1			1
Aménagement des abords de la voie verte-Commune nouvelle Loir en Vallée	1						1
Aménagement paysager avec installation de mobilier urbain et création d'un chemin piéton au bord du Loir-Mairie de la Chartre sur le Loir	1						1
Création d'un espace accueil service public et aménagement logements collaboratifs-Commune nouvelle Loir en Vallée	1						1
Festival Rock en Braye - Actions nouvelles 2026 -Association Akiroy Events				1			1
Rénovation de bâtiments centre-ville pour commerces-Commune nouvelle Loir en Vallée	1						1
Rénovation du clocher de l'église-Mairie de Pruillé l'Eguillé					1		1
Restauration de l'église-Mairie de Chahaignes			1				1
Transformation d'un terrain de tennis en terrain de paddle à Marçon-Mairie de Marçon					1		1
Valorisation du patrimoine par la restauration de bâti et diversification oenotouristique pour la relance d'un domaine viticole rural-Vins Guigou				1			1
Pays Fléchois		3	2	1	2	1	9
Aménagement d'un espace de mutualisation (à définir) inter-entreprises à la Flèche-Communauté de Communes du Pays Fléchois					1		1
Aménagement et requalification d'un espace d'une zone industrielle en espace détente,sportif et restauration en extérieur accessibles au public salariés et habitants-Communauté de Communes du Pays Fléchois			1				1
City stade-Mairie de Bousse						1	1
Création de vestiaires du stade de football-Mairie de Oizé	1						1
Création d'un chemin piéton mobilité douce-Mairie la Chapelle d'Aligné					1		1
Installation de panneaux photovoltaïques sur ateliers municipaux-Mairie de la Flèche	1						1
Réfection de vitraux d'église-Mairie la Chapelle d'Aligné				1			1
Rénovation de l'église -Mairie de La Fontaine Saint martin	1						1
Rénovation énergétique de l'espace Gambetta avec installation de panneaux solaires-Communauté de Communes du Pays Fléchois			1				1

Sud Sarthe	2	1	2		1	6
Aménagement des bords de Loir-Mairie du Lude	1					1
Aménagement des prairies des berdinières en terrain sportif et ludique-Mairie de la Chapelle aux Choux	1					1
Réhabilitation de la Grange pour création d'une salle de motricité et deux logements avec aménagement paysager du site-Mairie de Verneil le Chétif			1			1
Spectacle théâtral "hors les murs" en tournée d'été dans communes du Pays Vallée du Loir-Les Assoiffés d'Azur					1	1
Travaux pour un espace de vente mutualisé de producteurs locaux-Ferme équestre des bleuets			1			1
Travaux pour création d'une maison de santé-Communauté de Communes Sud Sarthe		1				1
3 Communautés de Communes	1	5		2	1	9
Animation LEADER 2026-2028-Petr Pays Vallée du Loir		1				1
Coopération transnationale franco-allemande festival de lumières-Petr Pays Vallée du Loir				1		1
Création d'une charte Signalétique patrimoniale Vallée du Loir et mise à disposition de panneaux prêts à poser pour les communes de la Vallée du Loir-Petr Pays Vallée du Loir					1	1
Développement filière Plateforme bois-Petr Pays Vallée du Loir				1		1
Nouveaux sites patrimoniaux mis en valeur sur l'application à la poursuite du temps caché -Petr Pays Vallée du Loir		1				1
Promotion culturelle des "20 ans du PAH" en 2026 -Petr Pays Vallée du Loir	1					1
Signalétique touristique à l'échelle de la Vallée du Loir-SPL Vallée du Loir Tourisme		1				1
Traditions et Innovations pour un Habitat Durable-Petr Pays Vallée du Loir		1				1
Valorisation des contributions des agriculteurs en matière de séquestration, d'évitement ou de réduction du carbone -Petr Pays Vallée du Loir		1				1
Total général	10	9	6	6	3	34

La technicienne GAL fait part des 4 projets proposés à la pré-sélection. Ils sont signalés par un surlignage vert

Projets proposés à la pré-sélection

dans la colonne du tableau ci-dessous ; Les dossiers étant triés par année et trimestre de paiement potentiel.

Etat avancement dépenses	Etat avancement cofinancements	Montant Leader potentiel calcul sur informations complémentaires sans analyse commande publique (risque sanctions de 10 à 25 %voire 100 %)	Année Paiement potentiel Leader	Paiement potentiel Leader (trimestre + année)	Projets proposés à la pré-sélection	Montant projets proposés à la pré-sélection	Intitulé du projet 2023-2027	Porteur de projet	Montant potentiel Leader selon autofinancement, cofinancements et plafond FA	Public	Localisation Communauté de Communes	Localisation Communes ou secteur	n° FA - Vers après 03/12/25	Intitulé FA parés modification FA - 03/12/2026
Dépenses sur factures potentielles 49550 € TTC -dépenses écartées du LEADER restera pour DRA+ Heures prévisionnelles frais salariaux 3 salariés en cours	DRAC 2026 à demander sur les actions et non sur frais salariaux> autofinancement PETR appelle LEADER	Potentiel 73 242 € sur frais salariaux 3 personnes selon	2027	1er trimestre 2027	Dossier proposé à la pré-sélection	73 242,54 €	Promotion culturelle des "20 ans du PAH" en 2026	Petr Pays Vallée du Loir	73 242,54 €	Public	3 Communautés de Communes	Vaas	2	Garantir l'accès à la culture au plus près des habitants
Une partie des factures réglées Réception travaux prévue en mai/juin 2026	Pas d'acompte des cofinancements Demande cofinancement après les travaux : DETR+Région+FAFA	Potentiel 100 000 € Leader sur travaux ; à voir si proratisation DETR (terrain-travaux)	2027	1er-2ème trimestre 2027	Dossier proposé à la pré-sélection	100 000,00 €	Création de vestiaires du stade de football	Mairie de Oizé	100 000,00 €	Public	Pays Fléchois	Oizé	7	Promouvoir le bien-vivre ensemble
Fin travaux prévu en juin/juillet 2026 Factures réglées en septembre 2026	4 cofinancements montant validé avec dépenses prises en compte variables	Potentiel 58 850 € Leader si proratisation DETR uniquement sur dépense éligible Leader Aménagement paysager (montant assiette non connue)	2027	1er-2ème trimestre 2027			Aménagement paysager avec installation de mobilier urbain et création d'un cheminement piéton au bord du Loir	Mairie de la Chartre sur le Loir	58 849,50 €	Public	Loir Lucé Bercé	La Chartre sur le Loir	3	Développer les échelles de proximité
Marché attribué, travaux débutés, fin prévu mars 2026; factures payées juin 2026	Financements CTR 2026 validé, Banque territoire ; en attente validation officielle financement Petites Cités de Caractère	Maxi 32 462 € pour autofinancement obligatoire ; potentiel si intégration 3 marchés MOE, Travaux, Equipement et si marché sans sanctions commande publique	2027	1er-2ème trimestre 2027			Aménagement des bords de Loir	Mairie du Lude	32 462,72 €	Public	Sud Sarthe	Le Lude	3	Développer les échelles de proximité
Marchés signés encours; Fin travaux prévu en décembre 2026	6 cofinancements (maxi autorisés) ; 1 acompte Région versé	Potentiel 100 000 € Leader sur travaux	2027	3ème-4ème trimestre 2027	Dossier "tampon"- dernier dossier à être instruit ; obtendra plus ou moins de Leader en fonction du reliquat à la suite de l'instruction de tous les dossiers précédents	100 000,00 €	Rénovation de l'église	Mairie de La Fontaine Saint martin	100 000,00 €	Public	Pays Fléchois	La Fontaine St martin	1	Mettre en valeur l'identité patrimoniale du territoire
Prestataire MOE choisi; étape établissement DCE; prévision fin de travaux décembre 2026	Région 2021 / DETR 2026 demande en cours - simulation 20 % du total	Si marché Travaux + marché MOE + SPS et coord. Avec proratisation dépenses éligibles Potentiel de 68 300 € - montant pouvant être revu à la baisse calcul sur estimation et non AE	2027	3ème-4ème trimestre 2027			Création d'un espace accueil service public et aménagement logements collaboratifs	Commune nouvelle Loir en Vallée	68 378,05 €	Public	Loir Lucé Bercé	Ruilé-sur-Loir	3	Développer les échelles de proximité
Estimation obtenue : 1 lot éligible photovoltaïque 125 538 € Prévision - mise en service Nov. 26	Demande en cours DSL / DETR 2026 30 % projet total Travaux+MOE	Potentiel 89 326 € sur montant estimé 95% (-revenue de garantie 5%) =1 seul lot photovol + taux forfaitaire 7 %	2027	3ème-4ème trimestre 2027			Installation de panneaux photovoltaïques sur ateliers municipaux	Mairie de la Flèche	89 326,56 €	Public	Pays Fléchois	La Flèche	4	Mettre en valeur les actions et comportements exemplaires en faveur de la transition énergétique et écologique
Estimation faite par MOE, marché à lancer; travaux mars-décembre 2026	DETR 2024, CD72 demande en cours	91 796 € Leader potentiel sur dépenses Travaux respect autofinancement 20% investissement Si marché Travaux + marché MOE + SPS et coord. Avec proratisation dépenses éligibles Potentiel de 30 700 € - montant pouvant être revu à la baisse calcul sur estimation et non AE ; si sanction commande publique seuil non atteint;	2027	3ème-4ème trimestre 2027			Aménagement des prairies des berdinières en terrain sportif et ludique	Mairie de la Chapelle aux Choux	91 796,72 €	Public	Sud Sarthe	La Chapelle aux Choux	7	Promouvoir le bien-vivre ensemble
Prestataire MOE choisi; étape estimation; marché non lancé; prévision fin des travaux décembre 2026 - terrasse non éligible	Région CTR 2026 en cours de validation / Arrêté requi DETR 2024; paiements à obtenir	Potentiel 30 700 € - montant pouvant être revu à la baisse calcul sur estimation et non AE ; si sanction commande publique seuil non atteint;	2027	4ème trimestre 2027-1er trimestre 2028			Rénovation de bâtiments centre-ville pour commerces	Commune nouvelle Loir en Vallée	30 700,00 €	Public	Loir Lucé Bercé	Poncé sur Loir	3	Développer les échelles de proximité
Prestataire MOE choisi; marché lancé Aménagement En attente marché de fourniture plusieurs lots en février 26 (conformité et choix des lots en fonction des cofinancements); prévision fin des travaux décembre 2026	Arrêtés/conventions reçus Avelol + / DETR 2023 / Région 2024 / Ademe 2024 / FDAU 2025; paiements à obtenir	Si marché aménagement uniquement et zone éligible 30 800 € ; à voir potentielle sélection une dépense supplémentaire de fourniture si conforme marché public; si sanction commande publique seuil non atteint;	2027	4ème trimestre 2027-1er trimestre 2028			Aménagement des abords de la voie verte	Commune nouvelle Loir en Vallée	70 999,07 €	Public	Loir Lucé Bercé	Loir en Vallée	5	Développer des solutions de mobilité de proximité

Etat avancement dépenses	Etat avancement cofinancements	Montant Leader potentiel calcul sur informations complémentaires sans analyse commande publique (risque sanctions de 10 à 25 % voire 100 %)	Année Paiement potentiel Leader	Paiement potentiel Leader (trimestre + année)	Projets proposés à la pré-sélection	Montant projets proposés à la pré-sélection	Intitulé du projet 2023-2027	Porteur de projet	Montant potentiel Leader selon autofinancement cofinanceurs et plafond FA	Public /Privé	Localisation Communauté de Communes	Localisation Communes ou secteur	n° FA - Vers après 03/12/21	Intitulé FA parés modification FA - 03/12/2026
Coopération préselectionnée le 21/05/2025			2028	1er trimestre 2028	Déjà pré-sélectionné : Coopération Leader	14 484,00 €	Traditions et Innovations pour un Habitat Durable	Petr Pays Vallée du Loir	14 484,00 €	Public	3 Communautés de Communes	3 CC	8	Mettre en place une coopération interterritoriale et transnationale
Coopération préselectionnée le 21/05/2025			2028	1er trimestre 2028	Déjà pré-sélectionné : Coopération Leader	50 000,00 €	Valorisation des contributions des agriculteurs en matière de séquestration, d'évitement ou de réduction du carbone	Petr Pays Vallée du Loir	50 000,00 €	Public	3 Communautés de Communes	3 CC	8	Mettre en place une coopération interterritoriale et transnationale (19.3)
Pas de demande de devis En attente, avis Comité de programmation; quantité de panneaux dépend de l'aide Leader	Pas de cofinanceur, autofinancement appelant du Leader		2028	1er trimestre 2028			Signalétique touristique à l'échelle de la Vallée du Loir	SPL Vallée du Loir Tourisme	47 200,00 €	Privé	3 Communautés de Communes	3 CC	1	Mettre en valeur l'identité patrimoniale du territoire
Dépend du temps disponible pour 2 salariés du service PAH sur Actions PAH année 2027	Dépend du cofinancement DRAC 2027 et CD 72 - 2027 - demande à faire en 2027	Dépend des cofinanceurs à demander en 2027	2028	1er trimestre 2028			Nouveaux sites patrimoniaux mis en valeur sur l'application à la poursuite du temps caché	Petr Pays Vallée du Loir	60 000,00 €	Public	3 Communautés de Communes	3 CC	1	Mettre en valeur l'identité patrimoniale du territoire
Montant estimé : Dépenses aménagement parking, paysager et fourniture tables pique-nique, poubelles, appui vélo, panneau; projet mis en place si cofinancement au minimum CD72	Demande CD 72 en attente réponse	variation leader si cofinancement ou non CD 72 : 45 300 € su rmontant estimé	2028	2ème-3ème trimestre 2028			Aménagement et requalification d'un espace d'une zone industrielle en espace détente, portif et restauration en extérieur accessibiles aux publics salariés et habitants	Communauté de Communes du Pays Fléchois	45 302,68 €	Public	Pays Fléchois	La Flèche	3	Développer les échelles de proximité
Phase esquisse, travauxprévision 1er semestre 2027 - fin été 2027	Demande en cours DETR 2026	Potentiel 35 577 € sur montant estimé 95 % (-revenue de garantie 5%) = 1 seul lot photovol + taux forfaitaire 7%	2028	2ème-3ème trimestre 2028			Rénovation énergétique de l'espace Gambetta avec installation de panneaux solaires	Communauté de Communes du Pays Fléchois	35 577,50 €	Public	Pays Fléchois	La Flèche	4	Mettre en valeur les actions et comportements exemplaires en faveur de la transition énergétique et écologique
Animation LEADER janv. 2026- juin 2028- Dépenses en cours	Pas de cofinancement		2028	3ème trimestre 2028	Dossier à déposer non soumis à la sélection	129 300,00 €	Animation LEADER 2026-2028	Petr Pays Vallée du Loir	129 300,00 €	Public	3 Communautés de Communes	3 cc	9	Animation et frais de fonctionnement du GAL
Marché lancé ; en attente fin appel d'offre; fin des travauxprévision fin 2027	Conventions-Arrêtés 3 cofinanceurs obtenus; pas d'acompte versé	100 000 € Leader potentiel (plafond) ;	2028	4ème trimestre 2028-1er trimestre 2029	Dossier proposé à la présélection	100 000,00 €	Travaux pour création d'une maison de santé	Communauté de Communes Sud Sarthe	100 000,00 €	Public	Sud Sarthe	Le Lude	6	Améliorer l'accès à la santé et l'offre pour la petite enfance et la jeunesse
Estimation étude faite ; 1 travaux en cours dans l'église- retarder le lancement des 4 tranches (audit récent état des lieux travaux supplémentaires à réaliser); lancement Tranche 1 2026-2027 + Tranche 2 2027dépend de la fin de l'action préalable	Pas de demande de cofinancement faite (prévision requête CD72, Région, DETR)	Si projet lancé présentation 1 tranche 1 et 2 au leader; si 3 cofinanceurs 20 % chacun, potentiel plafond 100 000 €	2028	4ème trimestre 2028-1er trimestre 2029			Restauration de l'église	Mairie de Chahaignes	100 000,00 €	Public	Loir Lucé Bercé	Chahaignes	1	Mettre en valeur l'identité patrimoniale du territoire

Etat avancement dépenses	Etat avancement cofinancements	Montant Leader potentiel calcul sur informations complémentaires sans analyse commande publique (risque sanctions de 10 à 25 % voire 100 %)	Année Paiement potentiel Leader	Paiement potentiel Leader (trimestre + année)	Projets proposés à la pré-sélection par les membres du GAL	Intitulé du projet 2023-2027	Porteur de projet	Public /Privé	Localisation Communauté de Communes	Localisation Communes ou secteur	Montant Leader potentiel	n° FA - Vers après 03/12/21	Intitulé FA parés modification FA - 03/12/2026
			0-Aband	0		Aménagement de bâtiments religieux en hébergement touristique	Providence de Rullit sur Loir	Privé	Loir Lucé Bercé	Rullit-sur-Loir	- €	7	
			0-Aband	0		Réhabilitation de la Grange pour création d'une salle de motricité et deux logements avec aménagement paysager du site	Mairie de Vernell le Chefir	Public	Sud Sarthe	Vernell le Chefir	- €	7	
			0-Aband	0		Festival Rock en Bray - Actions nouvelles 2026	Association Akirov Events	Privé	Loir Lucé Bercé	Loir en Vallée	- €	2	
			0-Aband	0		Travaux pour un espace de vente mutualisé de producteurs locaux	Ferme équestre des bleuets	Privé	Sud Sarthe	Vass	- €	3	
			0-Aband	0		Réfection de vitraux d'église	Mairie la Chapelle d'Aligné	Public	Pays Fléchois	La Chapelle d'Aligné	- €	1	Mettre en valeur l'identité patrimoniale du territoire
			0-Aband	0		Valorisation du patrimoine par la restauration de bâti et diversification oeconomique pour la relance d'un domaine viticole rural	Vins Guigou	Privé	Loir Lucé Bercé	La Chartre sur le Loir	- €	1	Mettre en valeur l'identité patrimoniale du territoire
Validation du Bureau uniquement sur unique ligne de dépenses sur facture "Graphisme pour modèles de panneau sur Indesign" de 3000 € TTC	Pas d'information	KO seuil Leader 30 000 € non atteint	0-KO	0		Création d'une charte Signalétique patrimoniale Vallée du Loir et mise à disposition de panneaux prêts à poser pour les communes de la Vallée du Loir	Petr Pays Vallée du Loir	Public	3 CC	3 CC	- €	1	Mettre en valeur l'identité patrimoniale du territoire
Terrassement fait, en cours d'installation du city; pas de MOE Manque dépenses pour atteinte seuil-> inéligible	Région et DETR	KO seuil non atteint-21 657€	0-KO	0		Citystade	Mairie de Bousse	Public	Pays Fléchois	Bousse	21 657,00 €	7	Promouvoir le bien-vivre ensemble
Projet à lancer en 2027 avec demande DETR 2027	Demande DETR à faire pour 2027	Potentiel 62 933 € sur travaux montant estimé 95 % (-retenue de garantie 5%) + MOE et si cofinancement DETR 27.30% obtenu	0-Non défini	Non défini		Création d'un chemin piéton mobilité douce	Mairie la Chapelle d'Aligné	Public	Pays Fléchois	La Chapelle d'Aligné	62 933,00 €	5	Développer des solutions de mobilité de proximité
Pas de contact récent avec le GAL Baugecois Vallée (09/02/2026)			0-Non défini	Non défini		Développement filière Plateforme bois	Petr Pays Vallée du Loir	Public	3 CC	3 CC	- €	8	Mettre en place une coopération interterritoriale et transnationale
Etude pour estimation au premier trimestre 2026	Pas de cofinanceur sollicité à ce jour ; potentiellement de la DETR sur 2 exercices		0-Non défini	Non défini		Rénovation du clocher de l'église	Mairie de Prullit l'Eguillé	Public	Loir Lucé Bercé	Prullit l'Eguillé	- €	1	Mettre en valeur l'identité patrimoniale du territoire
Estimation par un cabinet en cours janv. 26 phase 1	Pas de cofinancement demandé à ce jour		0-Non défini	Non défini		Aménagement d'un espace de mutualisation (à définir) inter-entreprises à la Flèche	Communauté de Communes du Pays Fléchois		Pays Fléchois	La Flèche	- €	3	Développer les échelles de proximité
Pas de devis signé A déterminer si projet budgétisé en 2026	Demande DETR 2026 à réaliser + Demande en cours CD72=13 773,20 €	A déterminer en fonction DETR 2026 et si projet lancé par nouvelle municipalité	0-Non défini	Non défini		Transformation d'un terrain de tennis en terrain de paddle à Marçon	Mairie de Marçon	Public	Loir Lucé Bercé	Marçon	- €	7	Promouvoir le bien-vivre ensemble

Les 3 projets proposés pour les 280 000 € de reliquat sont :

- Promotion culturelle des "20 ans du PAH" en 2026 du PETR Pays Vallée du Loir : dépenses de frais salariaux sans cofinancement ; la demande de paiement pouvant être réalisé en janvier 2027 (montant prévisionnel Leader 73 242,54 €)
- Création de vestiaires du stade de football de la mairie de Oizé : la réception des travaux étant prévue en mai-juin 2026 ; situé sur la communauté de communes du Pays Fléchois (montant prévisionnel Leader 100 000,00 €)
- Travaux pour création d'une maison de santé de la Communauté de Communes Sud Sarthe : situé sur la communauté de communs Sud Sarthe (un seul projet financé sur ce territoire à hauteur de 50 000 €) ; le marché est lancé ; la fin des travaux est prévue fin 2027 ; les 3 cofinanceurs ont notifié leur subvention (montant prévisionnel Leader 100 000,00 €)

Un 4ème projet est proposé en tant que dossier « tampon ». Le président de GAL précise que le reliquat de la fin de l'enveloppe dépend du montant instruit pour chaque projet présenté. Les cas de sanctions commande publique ou de sous-réalisation peuvent faire évoluer le montant Leader attribué à la baisse. Le dossier "tampon" est le dernier à être instruit. Il obtiendra plus ou moins de Leader selon l'instruction de tous les dossiers précédents impactant le reliquat.

- Rénovation de l'église de la Mairie de La Fontaine Saint Martin : la fin des travaux est prévue fin 2026 ; les 6 cofinanceurs ont notifié leur subvention

Le président de GAL ajoute que le montant du Leader pour les projets sélectionnés de 800 816,05 € n'est pas acquis. C'est l'instruction qui établit le montant attribué. Comme c'est le cas pour le dossier des Petits Débrouillards, le montant du Leader est d'environ 1000 € de moins que demandé.

Un membre du collège public demande si la limitation à un seul projet par commune est liée à l'année de mise en œuvre du projet. Le président de GAL précise que le cadre est la temporalité de la programmation du Leader, soit 2023-2027.

Le président de GAL demande l'avis des membres du GAL pour les projets proposés à la pré-sélection.

Les membres du GAL émettent un avis favorable aux 4 projets présélectionnés. Pour rappel : la pré-sélection ne vaut pas promesse de subvention.

Le président de GAL rappelle que le montage des dossiers présélectionnés devra être réalisé pour le prochain comité de programmation en septembre 2026.

Les porteurs de projet dont le dossier est refusé recevront une notification.

10. Prochain comité de programmation et information

Un membre du collège privé remercie la technicienne GAL.

La technicienne GAL fait part de courriers de plaidoyer écrits par Leader France qui seront adressés aux décideurs nationaux (ministre de l'Agriculture, ministre de l'Aménagement, députés) signés par le président de GAL et la présidente du PETR.

L'objectif est de démontrer l'importance du programme LEADER pour les territoires ruraux. La finalité est de demander la sécurisation de ce financement dans les futures politiques publiques européennes post 2027. Le directeur du PETR mentionne une incertitude sur le financement post-2027.

Un membre du collège privé demande s'il existe un courrier pouvant être signé par d'autres acteurs. La technicienne GAL vérifie le contenu du mail de Leader France. En effet, un modèle de motion de soutien est proposé à l'adoption des communes et des intercommunalités. L'information Leader France sera transmise aux membres du GAL.

Le président du GAL conclut le comité en informant de la période potentielle prévue en septembre 2026 pour le prochain comité.

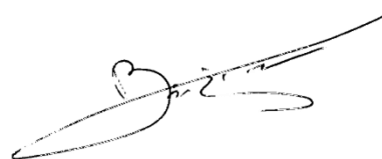
Le directeur du PETR informe qu'un courrier sera transmis aux Directions Générales des Services de chaque intercommunalité pour requérir les délibérations relatives à la désignation des membres du GAL.

Il précise que la désignation se fait en 2 temps. Le premier temps, ce sont les membres du collège public. La validation des membres du Conseil de développement du Pays est faite par chaque intercommunalité dans un second temps et ce, pas avant juillet 2026. Suit la période estivale. Le GAL ne peut ainsi se réunir qu'en septembre 2026.

Les membres du Conseil de développement restent démissionnaires jusqu'au renouvellement, sans vote possible durant cette période.

Fait à Vaas, le 09/03/2026

M. Jean-Claude BOIZIAU
Président du Comité de Programmation



INSTANCE DE SELECTION : COPROG N°8 du GAL PAYS VALLE DU LOIR

DISPOSITIF LEADER 2023-2027

Fiche annexée au Procès verbal

TABLEAU DE SYNTHESE SUR LA GESTION DES CONFLITS D'INTERETS

COPROG n°8 DU 4 mars 2026

SITUATION(S) DE CONFLIT D'INTERETS EN SEANCE : OUI / NON

SI OUI, PRECISIONS SUR LE(S) DOSSIERS ET MEMBRES CONCERNES :

Liste du (des) dossier(s) avec conflit d'intérêts	MEMBRE(S) CONCERNES	INSTITUTION / ENTITE
Animation du Plan Alimentaire Territorial – PETR Pays Vallée du Loir	Membres du Collège public au Comité Syndical du PETR Pays Vallée du Loir : BOIZIAU Jean-Claude DELHOMMEAU Sylviane GUILLON Emile Membres du Collège privé du Conseil de Développement du Pays Vallée du Loir au COPIL PAT : MASSE Françoise	PETR Pays Vallée du Loir Comité Syndical Conseil de Développement Pays Vallée du Loir
Animation pour le développement du projet de sentiers au fil du Loir – PETR Pays Vallée du Loir	Membres du Collège public au Comité Syndical du PETR : BOIZIAU Jean-Claude DELHOMMEAU Sylviane GUILLON Emile Membres du Collège privé ayant contribué activement à la phase préalable d'étude de faisabilité : MASSE Françoise	PETR Pays Vallée du Loir Comité Syndical Conseil de Développement Pays Vallée du Loir